



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES ET INFORMATIONS DU PILIER 3

QUATRIÈME TRIMESTRE 2019

(non auditées)

Pour plus d'informations:

Ghislain Parent, Chef des finances et Premier vice-président à la direction - Finances, Tél.: 514 394-6807

Jean Dagenais, Premier vice-président - Finances, Tél.: 514 394-6233

Linda Boulanger, Vice-présidente - Relations investisseurs, Tél.: 514 394-0296

Claude Breton, Vice-président - Communications et Responsabilité sociale d'entreprise, Tél.: 514 394-8644

Ce document est disponible sur le site Internet de la Banque : www.bnc.ca

Notes à l'intention des utilisateurs

- 1) Le document « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » n'a pas été audité et doit être lu avec le Rapport annuel 2019. Tous les montants sont présentés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.
- 2) Les informations fournies dans ce document sont soumises aux mêmes processus de revue interne et de contrôle interne que les informations fournies par la Banque pour ses rapports financiers.
- 3) Les informations financières sont disponibles dans le Rapport aux actionnaires pour tous les trimestres de 2019 ainsi que dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Les données pour les périodes comparatives sont également disponibles sur le site internet de la Banque.
- 4) Pour certains formats de tableaux prescrits où les éléments de lignes ou de colonnes ont des montants nuls, ces éléments n'ont pas été présentés.

Table des matières

Emplacement des informations du Pilier 3	page 4
Aperçu de la gestion des risques et des actifs pondérés en fonction des risques	
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC	page 5
AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	page 6
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	
LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	page 7
LI2 – Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	page 8
Composition of capital and TLAC	
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	pages 9-11
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	pages 12-13
TLAC1 – Composition de la TLAC	page 14
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	page 15
Ratio de levier	
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	page 16
LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	page 17
Risque de crédit	
RC1 – Qualité de crédit des actifs	page 18
RC2 – Variations des stocks des prêts et de titres de dette en défaut	page 19
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 20
Exposition brute au risque de crédit (portefeuille autres que particuliers par industrie)	pages 21-22
Exposition brute au risque de crédit en cas de défaillance en Europe	page 23
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 24
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	page 25
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 26-29
RC7 – NI - Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés des risques (APR)	page 24
RC8 – États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	page 30
RC9 – NI - Contrôle <i>ex-post</i> de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille	pages 31-34
Exposition au risque de crédit selon l'approche des notations internes avancée - Backtesting	page 35
RC10 – NI - Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	page 36
Risque de contrepartie	
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche	page 37
RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	page 38
RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	page 39
RCC4 – NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut	pages 40-41
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)	page 42
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	page 43
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)	page 44
Titrisation	
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	pages 45-46
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	pages 47-48
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire	pages 49-50
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur	pages 51-52
Glossaire	page 53

Emplacement des informations du Pilier 3

	Rapport annuel 2019	Pages
Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3		
Aperçu de la gestion des risques et des actifs pondérés des risques		
KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe de consolidation)		
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC		
APA – Approche de la gestion des risques de la banque	58-62, 63-68, 71, 75-76 et 81 à 83	5
AP1 – Aperçu des actifs pondérés des risques		6
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires		
L11 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementation et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires		7
L12 – Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions		8
LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	95-96	8
Composition des fonds propres et TLAC		
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires		9-11
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan		12-13
CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles ⁽¹⁾		
TLAC1 – Composition de la TLAC		14
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique		15
Ratio de levier		
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier réglementaires		16
LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun		17
Risque de crédit		
RCA – Informations générales sur le risque de crédit	58-62 et 67	
RC1 – Qualité de crédit des actifs		18
RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut		19
RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	72, 96-98, 151-152 et 156	21, 22 et 26 ⁽²⁾
RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	71 à 73 et 171 à 174	
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)		20
RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	69	
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)		24
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques		25
RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	51 et 68 à 70	
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)		26-29
RC7 – NI - Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés des risques (APR) (impact non matériel)	s.o.	s.o.
RC8 – États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI		30
RC9 – NI - Contrôle ex-past de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille		31-34
RC10 – NI - Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques		36
Risque de contrepartie		
RCCA – Informations qualitatives sur le risque de contrepartie (RCC)	72-73 et 174	
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche		37
RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)		38
RCC3 – Approche standard de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques		39
RCC4 – NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)		40-41
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)		42
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit		43
RCC7 – États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI)	s.o.	s.o.
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)		44
Titrisation		
TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	48 à 51, 60 à 62, 70, 72-73, 127, 164, 196 et 199 à 201	
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire		45-46
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation		47-48
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire		49-50
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur		51-52
Risque de marché		
RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché		
RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)		
RM1 – Risque de marché selon l'approche standard	La Banque continue d'appliquer les exigences relatives au risque de marché qui sont prévues dans le dispositif de Bâle 2,5 tel que permis par le BSIF.	
RM2 – États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (AMI)		
RM3 – Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI)		
RM4 – Comparaison des estimations de VaR par rapport aux gains ou pertes		

s.o. Sans objet

(1) Information disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires - Quatrième trimestre 2019 »

KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC ⁽¹⁾

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

		2019			
		T4	T3	T2	T1
		a			
1	Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	16 826	15 378	13 977	12 547
2	APR totaux au niveau du groupe de résolution	83 039	80 984	79 008	77 036
3	Ratio de TLAC: TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	20,3%	19,0%	17,7%	16,3%
4	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	308 902	303 961	296 118	286 655
5	Ratio de levier TLAC: TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)	5,4%	5,1%	4,7%	4,4%
6a	L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Oui	Oui	Oui	Oui
6b	L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Non	Non	Non	Non
6c	Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

(1) Les ratios de TLAC minimum seront requis à partir du 1er novembre 2021. Les lignes 1, 3 et 5 rendent compte de l'impact total de la provision pour pertes de crédit sur le capital réglementaire. Les lignes 1a, 3a et 5a ont été exclues du tableau puisque le BSIF ne permet pas d'adoption transitoire d'IFRS 9 pour la provision pour pertes de crédit.

AP1 – Aperçu de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽¹⁾

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu du total de l'actif pondéré en fonction des risques figurant au dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur le risque. Une décomposition plus fine de l'actif pondéré en fonction des risques est présentée dans les parties suivantes.

	T4 2019	T3 2019	T2 2019	T1 2019	T4 2018	T4 2019
	a	b	b	b	b	c
	Actif pondéré en fonction des risques ⁽¹⁾	Exigence minimale de fonds propres ⁽²⁾				
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie)	59 583	57 539	56 069	55 090	54 467	4 766
2 dont approche standard (AS)	11 651	10 144	10 251	9 588	9 341	932
3 dont approche fondée sur les notations internes « fondation » (F-IRB)	–	–	–	–	–	–
4 dont approche par critères de classement prudentiels	–	–	–	–	–	–
5 dont approche fondée sur les notations internes « avancée » (A-IRB)	47 932	47 395	45 818	45 502	45 126	3 834
6 Risque de contrepartie (RCC)	4 800	5 332	5 234	4 443	3 044	384
7 dont approche standard appliquée au risque de contrepartie (AS-RCC) ⁽³⁾	3 568	4 060	4 087	3 405	2 245	285
8 dont méthode des modèles internes (MMI)	–	–	–	–	–	–
9 dont autres RCC	1 071	1 079	966	762	601	86
9a dont expositions sur les contreparties centrales	161	193	181	276	198	13
10 Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	1 200	1 139	1 151	1 020	405	96
11 Positions en actions selon l'approche de la pondération simple des risques ⁽⁴⁾	1 121	1 074	943	924	926	90
12 Placements en actions dans des fonds d'investissement - approche par transparence	105	121	108	101	105	8
13 Placements en actions dans des fonds d'investissement - approche fondée sur le mandat	–	–	–	–	–	–
14 Placements en actions dans des fonds d'investissement - approche de repli	–	–	86	75	70	–
15 Risque de règlement	57	33	94	41	46	5
16 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	388	455	439	468	413	31
16a dont sujet à l'arrangement transitoire	(188)	(188)	(188)	(543)	–	(15)
17 dont approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA) ⁽⁵⁾	37	40	50	45	390	3
18 dont approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), dont approche fondée sur les évaluations internes (IAA) ⁽⁶⁾	463	477	449	966	23	37
19 dont approche standard de la titrisation (SEC-SA)	76	126	128	–	–	6
20 Risque de marché	4 276	3 972	3 788	3 964	3 435	342
21 dont approche standard (AS)	890	983	927	1 041	1 072	71
22 dont approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI)	3 386	2 989	2 861	2 923	2 363	271
23 Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	–	–	–	–	–	–
24 Risque opérationnel	11 509	11 319	11 096	10 910	10 743	921
25 Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250%)	–	–	–	–	–	–
26 Ajustements du plancher	–	–	–	–	–	–
27 Total (1+6+10+11+12+13+14+15+16+20+23+24+25+26)	83 039	80 984	79 008	77 036	73 654	6 643

(1) Incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(2) Le capital minimum requis est égal à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

(3) L'approche standardisée pour mesurer l'exposition par défaut pour les contreparties de risque de crédit est appliquée à partir de T1 2019. Avant son entrée en vigueur, la Banque rapportait l'information correspondante à la méthode du risque courant.

(4) Les titres du portefeuille bancaire qui ne sont pas des placements en actions dans des fonds (FE) sont traités dans le cadre de l'exemption de matérialité et sont par conséquent déclarés à la ligne 11 du tableau AP1. Cette exemption étant disponible pour les banques AIRB.

(5) Les valeurs du T4 2018 représentent la méthode de notation basée sur l'approche des notations internes (NI) applicable au cours de la période.

(6) Les valeurs du T4 2018 sont calculées selon la formule réglementaire permise sous l'approche fondée sur les notations internes (NI) applicable au cours de la période.

LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires ⁽¹⁾

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants permettent aux utilisateurs d'identifier les différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire (colonnes a et b) et la correspondance entre la ventilation des montants inscrits dans les états financiers de la banque (lignes) et les catégories de risques réglementaires (colonnes c à g).

	T4 2019						
	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis aux dispositions relatives à la titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Valeurs comptables des éléments ⁽²⁾ Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	13 698	13 698	13 698	-	-	579	-
Valeurs mobilières							
À la juste valeur par le biais du résultat net	61 823	63 538	3 580	-	12	59 946	-
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	10 648	20 043	20 034	-	9	-	-
Au coût amorti	9 755	10 042	8 897	-	1 145	-	-
	82 226	93 623	32 511	-	1 166	59 946	-
Valeurs mobilières acquises en vertu de convention de revente et valeur mobilières empruntées	17 723	19 229	-	19 229	-	-	-
Prêts et acceptations							
Hypothécaires résidentiels	57 171	31 550	31 550	-	-	-	-
Aux particuliers	36 944	36 944	36 944	-	-	-	-
Créances sur cartes de crédit	2 322	2 322	814	-	668	-	840
Aux entreprises et aux administrations publiques	50 599	50 599	50 599	-	-	238	-
	147 036	121 415	119 907	-	668	238	840
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 893	6 893	6 893	-	-	-	-
Provisions pour pertes de crédit	(678)	(189)	(189)	-	-	-	-
	153 251	128 119	126 611	-	668	238	840
Autres							
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	8 129	8 332	-	8 332	-	7 134	-
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	385	416	416	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	490	490	490	-	-	-	-
Goodwill	1 412	1 510	-	-	-	-	1 510
Immobilisations incorporelles	1 406	1 148	-	-	-	-	1 148
Autres actifs	2 738	2 681	2 673	-	-	-	8
	14 560	14 577	3 579	8 332	-	7 134	2 666
Total actif	281 458	269 246	176 399	27 561	1 834	67 897	3 506
Passif							
Dépôts	189 566	189 566	-	-	-	9 869	179 697
Autres							
Acceptations	6 893	6 893	-	-	-	-	6 893
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	12 849	12 849	-	-	-	12 849	-
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	21 900	22 867	-	22 867	-	-	-
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	6 852	7 267	-	7 267	-	6 123	-
Passifs relatifs à des créances cédées	21 312	21 312	-	-	-	-	21 312
Autres passifs	6 177	6 177	-	-	-	24	6 153
	75 983	77 365	-	30 134	-	18 996	34 358
Dette subordonnée	773	773	-	-	-	-	773
Total passif	266 322	267 704	-	30 134	-	28 865	214 828

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, décrit à la note 1 des états financiers consolidés audités du Rapport annuel 2019, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances.

(2) Les montants des colonnes c) à g) ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b), certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

(3) Les instruments financiers dérivés sont soumis à la fois au risque de crédit de contrepartie et au cadre de risque de marché.

L12 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant renseigne sur les principales sources d'écarts (autres que celles découlant de périmètres de consolidation différents reportées dans le tableau L11) entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions.

		T4 2019				
		a	b	c	d	e
		Total	Éléments soumis au ⁽¹⁾ :			
			Cadre du risque de crédit	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de contrepartie	Cadre du risque de marché
1	Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau L11)	265 740	176 399	1 834	27 561	67 897
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau L11)	52 876	–	–	30 134	28 865
3	Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	212 864	176 399	1 834	(2 573)	39 032
4	Majoration liée aux transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	45 734	–	–	45 734	–
5	Expositions futures potentielles ⁽³⁾	11 115	–	–	11 115	–
6	Montants hors bilan ⁽⁴⁾	186 182	44 891	2 930	110 302	–
7	Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2 incluant le collatéral	1 992	–	–	1 992	–
8	Montants de VaR pour les opérations de financement par titres (OFT)	2 757	–	–	2 757	–
9	Différences de valeur	–	–	–	–	–
10	Collatéral pour OFT	(148 168)	–	–	(148 168)	–
11	Valeur réglementaire des expositions ⁽⁵⁾	312 476	221 290	4 764	21 159	39 032

(1) La somme des montants des colonnes b) à e) peuvent ne pas être égale aux montants de la colonne a) puisque certains éléments peuvent être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires dans plus d'une catégorie de risque.

(2) Est égal à deux fois les obligations liées aux titres vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés conformément au cadre de risque de crédit de la contrepartie tiré du tableau L11.

(3) Le montant des expositions futures potentielles est présenté après l'alpha de 1.4.

(4) Les montants hors bilan originaux sont présentés dans la colonne (a), tandis que dans la colonne (b) à [e], les expositions se situent après l'application des facteurs de conversion en crédit (CCF).

(5) Montant global considéré comme un point de départ du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	Référence ⁽¹⁾	2019				2018			
		T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements									
1 Capital-actions ordinaires admissible émis directement, majoré du surplus d'apport ⁽²⁾	a + a'	3 000	2 967	2 953	2 933	2 879	2 878	2 920	2 913
2 Résultats non distribués	b	9 312	9 044	8 889	8 695	8 472	8 404	8 018	7 785
3 Autres éléments cumulés du résultat global et autres réserves	c	16	59	50	65	175	159	139	110
4 Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux institutions qui ne sont pas constituées en sociétés par actions)		-	-	-	-	-	-	-	-
5 Capital-actions ordinaires émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans CET1)	d	-	22	18	15	13	10	10	8
6 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements		12 328	12 092	11 910	11 708	11 539	11 451	11 087	10 816
Ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires									
7 Ajustements d'évaluation prudentiels		-	-	-	-	-	-	-	-
8 Goodwill (déduction faite des impôts)	e-w	(1 510)	(1 510)	(1 675)	(1 671)	(1 671)	(1 668)	(1 671)	(1 662)
9 Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux prêts hypothécaires	f - x	(1 148)	(1 111)	(1 177)	(1 139)	(1 121)	(1 099)	(1 100)	(1 073)
10 Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	g	-	-	-	-	-	-	-	-
11 Autres éléments cumulés du résultat global liés à la couverture des flux de trésorerie	h	6	(32)	6	(48)	(151)	(138)	(137)	(152)
12 Pertes prévues en excédent des provisions totales	i	-	-	-	-	-	-	-	-
13 Plus-values de cession sur opérations de titrisation		-	-	-	-	-	-	-	-
14 Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	24	41	35	(23)	32	39	62	81
15 Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (déduction faite des passifs d'impôt)	k - y	(8)	(5)	(7)	(5)	(11)	(93)	(4)	(3)
16 Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du surplus d'apport)		-	-	-	-	(9)	(3)	(1)	(5)
17 Participations croisées sous forme d'actions ordinaires		-	-	-	-	-	-	-	-
18 Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	l	-	-	-	-	-	-	-	-
19 Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	m	-	-	-	-	-	-	-	-
20 Charges administratives liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10%)		-	-	-	-	-	-	-	-
21 Actifs d'impôt différés résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10%, net des passifs d'impôt correspondants)		-	-	-	-	-	-	-	-
22 Montant excédant le seuil de 15 %		-	-	-	-	-	-	-	-
23 dont: participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	n	-	-	-	-	-	-	-	-
24 dont: charges administratives liées aux créances hypothécaires		-	-	-	-	-	-	-	-
25 dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	o	-	-	-	-	-	-	-	-
26 Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 indiqués par le BSIF (incluant les ajustements réglementaires relatifs aux propriétés pour propre usage)		-	-	-	-	-	-	-	-
27 Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de T1 et des fonds propres complémentaires (T2) pour couvrir les déductions		-	-	-	-	-	-	-	-
28 Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		(2 636)	(2 617)	(2 818)	(2 886)	(2 931)	(2 962)	(2 851)	(2 814)
29 Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		9 692	9 475	9 092	8 822	8 608	8 489	8 236	8 002
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1									
30 Autres éléments de catégorie 1 (T1) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽²⁾		2 450	2 450	2 450	2 450	2 450	2 450	2 150	2 150
31 dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	v + z	2 450	2 450	2 450	2 450	2 450	2 450	2 150	2 150
32 dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	p	-	-	-	-	-	-	-	-
33 Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif des autres éléments de la catégorie 1 ⁽²⁾	v' + z' + p'	350	350	350	350	350	350	750	750
34 Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1)	q	-	5	4	3	3	2	2	2
35 dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés		-	-	-	-	-	-	-	-
36 Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires		2 800	2 805	2 804	2 803	2 803	2 802	2 902	2 902

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 12 à 13.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site internet de la Banque à l'adresse [bnc.ca](http://www.bnc.ca), à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques fonds propres réglementaires*.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

		2019				2018			
		T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
	Référence ⁽¹⁾								
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1									
37	Autres éléments de T1 détenus en propre	-	-	-	-	-	-	-	-
38	Participations croisées sous forme d'autres éléments de T1	-	-	-	-	-	-	-	-
39	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	-	-	-	-	-	-	-	-
40	Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	-	-	-	-	-	-	-	-
41	Autres déductions des fonds propres T1 indiquées par le BSIF	-	-	-	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
41a	dont : hypothèques inversées	-	-	-	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
42	Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1 en raison de l'insuffisance de T2 pour couvrir les déductions	-	-	-	-	-	-	-	-
43	Total des ajustements réglementaires aux autres éléments des fonds propres de catégorie 1	-	-	-	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
44	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (AT1)	2 800	2 805	2 804	2 802	2 802	2 801	2 901	2 901
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	12 492	12 280	11 896	11 624	11 410	11 290	11 137	10 903
Fonds propres de catégorie 2: instruments et provisions									
46	Autres éléments de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽²⁾	r	750	750	750	750	750	750	-
47	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif de la catégorie 2 ⁽²⁾	r'	9	9	9	9	9	9	8
48	Fonds propres de catégorie 2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2)	s	-	6	5	4	3	3	2
49	dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés		-	-	-	-	-	-	-
50	Provisions sur prêts pour pertes de crédit	t	189	183	185	179	155	164	154
51	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires		948	948	949	951	942	917	926
Ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2									
52	Instruments de T2 détenus en propre		-	-	-	-	-	-	-
53	Participations croisées sous forme d'instruments de T2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC		-	-	-	-	-	-	-
54	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10%)		(74)	(35)	(55)	(28)	-	-	-
54a	[Cette ligne ne concerne que les BIS ^m et les BIS ⁱ] Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité: montant anciennement destiné au seuil de 5% mais qui ne satisfait plus aux conditions		(74)	(35)	(55)	(28)	-	-	-
55	Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ⁱ canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire		-	-	-	-	-	-	-
56	Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF		-	-	-	-	-	-	-
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2		(74)	(35)	(55)	(28)	-	-	-
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)		874	913	894	923	942	917	926
59	Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2)		13 366	13 193	12 790	12 547	12 352	12 207	11 067

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 12 à 13.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques fonds propres réglementaires*.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(non audités) (en millions de dollars Canadiens)

		2019				2018			
		T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
60	Total des actifs pondérés en fonction des risques	83 039	80 984	79 008	77 036	73 685	73 331	72 895	71 362
60a	Actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	83 039	80 984	79 008	77 036	73 654	73 268	72 834	71 179
60b	Actif pondéré en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1	83 039	80 984	79 008	77 036	73 670	73 300	72 865	71 271
60c	Actif pondéré en fonction des risques pour le total des fonds propres réglementaires	83 039	80 984	79 008	77 036	73 685	73 331	72 895	71 362
Ratios des fonds propres									
61	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	11,7%	11,7%	11,5%	11,5%	11,7%	11,6%	11,3%	11,2%
62	Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	15,0%	15,2%	15,1%	15,1%	15,5%	15,4%	15,3%	15,3%
63	Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	16,1%	16,3%	16,2%	16,3%	16,8%	16,7%	16,6%	15,5%
64	Réserve spécifique à l'institution (exigence minimale de CET1 plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale, en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
65	dont: réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
66	dont: réserve contracyclique spécifique à l'institution	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
67	dont: réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale	s.o.							
67a	dont: réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
68	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	11,7%	11,7%	11,5%	11,5%	11,7%	11,6%	11,3%	11,2%
Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BIS)⁽¹⁾									
69	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
70	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres de catégorie 1	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%
71	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres total	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)									
72	Participations non significatives dans les fonds propres et les autres instruments admissibles à la TLAC d'autres institutions financières	527	530	551	549	311	366	481	658
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	318	339	301	287	270	255	241	235
74	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	-	-	-	-	-	-	-	-
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (net des passifs d'impôt correspondants)	171	154	37	42	38	43	58	50
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans T2									
76	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	81	71	71	70	67	66	68	61
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche standard	118	103	102	97	90	89	90	83
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (avant application du plafond)	108	112	114	118	112	89	96	93
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche notations internes	347	345	336	326	314	307	308	310
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)									
80	Plafond en vigueur sur les instruments de CET1 destinés à être éliminés	-	-	-	-	-	-	-	-
81	Montants exclus du CET1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-	-	-	-
82	Plafond en vigueur sur les instruments d'AT1 destinés à être éliminés	581	581	581	581	775	775	775	775
83	Montants exclus d'AT1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-	-	-	-
84	Plafond en vigueur sur les instruments de T2 qui seront progressivement éliminés	715	715	715	715	953	953	953	953
85	Montants exclus de T2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Ne comprend pas la réserve pour stabilité intérieure.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan ⁽¹⁾

(non audités) (millions de dollars canadiens)

	T4 2019		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		13 698	13 698
Valeurs mobilières		82 226	93 623
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres entités financières reflétées dans le capital réglementaire	l	-	-
Autres valeurs mobilières		82 226	93 623
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		17 723	19 229
Prêts			
Hypothécaires résidentiels		57 171	31 550
Aux particuliers		36 944	36 944
Créances sur cartes de crédit		2 322	2 322
Aux entreprises et aux administrations publiques		50 599	50 599
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		6 893	6 893
Moins : Provisions pour pertes de crédit		(678)	(189)
Provisions comprises dans les fonds propres de catégorie 2	t	-	(189)
Insuffisance des provisions	i	-	-
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires		-	(489)
Autres Actifs			
Instruments financiers dérivés		8 129	8 332
Autres		6 431	6 245
Goodwill	e	-	1 510
Immobilisations incorporelles	f	-	1 406
Actifs d'impôt différé			823
Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires	g	-	-
Actifs d'impôt différé - réglementaires	o	-	-
Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées		-	652
Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires		-	171
Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées	k	-	11
Participations significatives dans d'autres institutions financières			318
Participations significatives en excédent des seuils réglementaires	m + n	-	-
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires		-	318
Autres			2 177
Total - Actif		281 458	269 246

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, décrit à la note 1 des états financiers consolidés audités du Rapport annuel 2019, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. L'actif total d'Assurance-vie Banque Nationale et des autres filiales d'assurances sont de 173 M\$ et 17 M\$, respectivement.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 9 à 11.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan ⁽¹⁾ (suite)

(non audités) (millions de dollars canadiens)

	T4 2019		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Passifs			
Dépôts		189 566	189 566
Instruments financiers dérivés		6 852	7 267
Autres passifs		69 131	70 098
Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	-	(24)
Passifs d'impôt différé		-	5
Reliés au goodwill	w	-	-
Reliés aux immobilisations incorporelles	x	-	258
Reliés aux régimes d'avantages du personnel	y	-	3
Autres passifs d'impôt différé		-	(256)
Autres		-	70 117
Dettes subordonnée		773	773
Amortissement des dettes subordonnées à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires		-	-
Ajustement au titre de la juste valeur et solde non amorti des coûts reliés à l'émission		-	14
Dettes subordonnées non admissibles pour le capital réglementaire	s	-	-
Dettes subordonnée incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires		-	759
Admissibles	r	-	750
Assujettis au retrait progressif	r'	-	9
Total - Passif		266 322	267 704
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		14 778	14 778
Actions ordinaires	a	-	2 949
Surplus d'apport	a'	-	51
Résultats non distribués	b	-	9 312
Autres éléments cumulés du résultat global	c	-	16
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	h	-	(6)
Gains (pertes) nets de change non réalisés		-	8
Autres		-	14
Actions privilégiées		-	2 450
Admissibles	v	-	2 450
Assujettis au retrait progressif	v'	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle		358	359
Instruments novateurs		-	359
Admissibles		-	-
Assujettis au retrait progressif	p'	-	350
Autres		-	9
Part incluse dans le calcul de CET1	d	-	-
Part incluse dans le calcul de T1	q	-	-
Part incluse dans le calcul de T2	s	-	-
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires		-	-
Total - Capitaux propres		15 136	15 137
Total - Passif et capitaux propres		281 458	282 841

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, décrit à la note 1 des états financiers consolidés audités du Rapport annuel 2019, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. L'actif total d'Assurance-vie Banque Nationale et des autres filiales d'assurances sont de 173 M\$ et 17 M\$, respectivement.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 9 à 11.

TLAC1 – Composition de la TLAC ⁽¹⁾

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

		2019			
		T4	T3	T2	T1
Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements					
1	Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	9 692	9 475	9 092	8 822
2	Autres éléments de T1 (AT1) avant ajustements de TLAC	2 800	2 805	2 804	2 803
3	AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties ⁽²⁾	-	-	-	-
4	Autres ajustements	-	-	-	(1)
5	Instruments AT1 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	2 800	2 805	2 804	2 802
6	Fonds propres T2 avant ajustements de TLAC	948	948	949	951
7	Fraction amortie des instruments de T2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	-	-	-	-
8	Fonds propres T2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties ⁽²⁾	-	-	-	-
9	Autres ajustements	(74)	(35)	(55)	(28)
10	Instruments de T2 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	874	913	894	923
11	TLAC liée aux fonds propres réglementaires	13 366	13 193	12 790	12 547
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires					
12	Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus	-	-	-	-
13	Instruments de TLAC externe émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de la TLAC	3 467	2 185	1 196	-
14	dont: montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements	-	-	-	-
15	Instruments de TLAC externe émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	-	-	-	-
16	Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser une BIS ^m en résolution	-	-	-	-
17	TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements	3 467	2 185	1 196	-
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires: ajustements					
18	TLAC avant déductions	16 833	15 378	13 986	12 547
19	Déduction des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments admissibles à la TLAC (non applicables aux BIS ^m et aux BIS ^S SPE)	-	-	-	-
20	Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	(7)	-	(9)	-
21	Autres ajustements de TLAC	-	-	-	-
22	TLAC après déductions	16 826	15 378	13 977	12 547
Actifs pondérés et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC					
23	Total des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	83 039	80 984	79 008	77 036
24	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	308 902	303 961	296 118	286 655
Ratios TLAC et réserves de fonds propres					
25	Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC)	20,3%	19,0%	17,7%	16,3%
26	Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)	5,4%	5,1%	4,7%	4,4%
27	CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
28	Réserves spécifiques à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés des risques)	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%
29	dont: réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
30	dont: réserve contracyclique spécifique à la banque	-	-	-	-
31	dont: réserve applicable aux BIS ^S et aux BIS ^m	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%

(1) Les ratios de TLAC minimum seront requis à partir du 1er novembre 2021.

(2) Les fonds propres CET1 et les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 émis par des filiales à des tierces parties seront admissibles comme TLAC jusqu'au 1er janvier 2022.

TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique ⁽¹⁾

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

		T4 2019						T3 2019					
		Rang de créancier					Somme (1 à 5)	Rang de créancier					Somme (1 à 5)
		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾	
		Rang le plus bas			Rang le plus élevé			Rang le plus bas			Rang le plus élevé		
1	Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dette subordonnée	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dette subordonnée	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	2 949	2 450	759	3 467	-	9 625	2 914	2 450	759	2 185	-	8 308
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	-	-	-	7	-	7	-	-	-	-	-	-
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	2 949	2 450	759	3 460	-	9 618	2 914	2 450	759	2 185	-	8 308
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	2 949	2 450	759	3 460	-	9 618	2 914	2 450	759	2 185	-	8 308
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	-	-	-	682	-	682	-	-	-	682	-	682
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	-	-	-	2 778	-	2 778	-	-	-	1 503	-	1 503
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	-	-	750	-	-	750	-	-	750	-	-	750
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	-	-	9	-	-	9	-	-	9	-	-	9
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	2 949	2 450	-	-	-	5 399	2 914	2 450	-	-	-	5 364

		T2 2019						T1 2019					
		Rang de créancier					Somme (1 à 5)	Rang de créancier					Somme (1 à 5)
		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾	
		Rang le plus bas			Rang le plus élevé			Rang le plus bas			Rang le plus élevé		
1	Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dette subordonnée	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dette subordonnée	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	2 901	2 450	759	1 196	-	7 306	2 880	2 450	759	-	-	6 089
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	-	-	-	9	-	9	-	-	-	-	-	-
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	2 901	2 450	759	1 187	-	7 297	2 880	2 450	759	-	-	6 089
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	2 901	2 450	759	1 187	-	7 297	2 880	2 450	759	-	-	6 089
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	-	-	-	696	-	696	-	-	-	-	-	-
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	-	-	-	491	-	491	-	-	-	-	-	-
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	-	-	750	-	-	750	-	-	750	-	-	750
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	-	-	9	-	-	9	-	-	9	-	-	9
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	2 901	2 450	-	-	-	5 351	2 880	2 450	-	-	-	5 330

(1) Ce tableau fournit aux créanciers de l'entité légale Banque Nationale du Canada leur rang dans la structure de ses passifs.

(2) Les instruments de recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. En vertu des règlements sur la recapitalisation interne, les instruments de recapitalisation internes qui auraient normalement le même rang que les autres passifs en cas de liquidation sont assujettis à la conversion en actions ordinaires, alors que les autres passifs ne le sont pas.

(3) Le BSIF n'exige pas de compléter cette colonne à ce moment-ci.

LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	2019				2018			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Actifs comptables par rapport à la mesure de l'exposition du ratio de levier								
1	281 458	276 312	269 106	263 355	262 471	257 637	256 259	251 065
2	3	28	4	(3)	(15)	(33)	(58)	(68)
3	(897)	(894)	(890)	(904)	-	-	-	-
4	-	-	-	-	-	-	-	-
5	5 873	5 237	5 814	3 808	2 684	2 939	3 090	3 635
6	3 164	4 052	3 278	1 920	1 123	3 062	2 516	(488)
7	24 141	23 436	22 940	23 050	22 163	21 492	21 795	20 713
8	(4 840)	(4 210)	(4 134)	(4 571)	(4 089)	(4 401)	(4 776)	(5 298)
9	308 902	303 961	296 118	286 655	284 337	280 696	278 826	269 559

(1) Les exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier de l'OSFI d'octobre 2018 permettent maintenant l'exclusion des expositions titrisées qui répondent aux exigences opérationnelles en matière de transfert des risques. Cette exclusion ne s'applique pas aux trimestres précédents.

(2) Ajustements relatifs aux différences entre la compensation comptable et réglementaire.

LR2 – Ratio de levier - modèle de déclaration commun

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

		2019				2018			
		T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Divulgaration commun du ratio de levier									
Exposition au bilan									
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des suretés)	254 653	252 885	243 584	239 966	235 541	233 308	229 728	224 863
2	Majoration pour suretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	-	-	-	-	-	-	-	-
3	(Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(2 120)	(1 434)	(1 113)	(1 544)	(938)	(981)	(930)	(1 313)
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1 aux termes de Bâle III)	(2 661)	(2 659)	(2 852)	(2 865)	(3 003)	(3 003)	(2 914)	(2 897)
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	249 872	248 792	239 619	235 557	231 600	229 324	225 884	220 653
Expositions sur les instruments financiers dérivés									
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces)	2 868	3 095	3 007	2 483	3 897	4 034	4 270	3 991
7	Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	11 115	10 638	10 058	8 463	7 373	6 502	6 725	8 166
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CCP) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	19	20	23	20	22	29	-	4
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Total – Expositions sur les instruments financiers dérivés (somme des lignes 6 à 10)	14 002	13 753	13 088	10 966	11 292	10 565	10 995	12 161
Expositions sur les opérations de financement par titres									
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	17 723	13 928	17 193	15 162	18 159	16 253	17 636	16 520
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(1 038)	(883)	(662)	(2 063)	(2 974)	(1 127)	(2 196)	(4 637)
14	Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	4 202	4 935	3 940	3 983	4 097	4 189	4 712	4 149
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-	-	-	-
16	Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	20 887	17 980	20 471	17 082	19 282	19 315	20 152	16 032
Autres expositions hors bilan									
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	75 558	72 873	71 962	71 491	70 091	68 195	68 811	66 194
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(51 417)	(49 437)	(49 022)	(48 441)	(47 928)	(46 703)	(47 016)	(45 481)
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	24 141	23 436	22 940	23 050	22 163	21 492	21 795	20 713
Fonds propres et expositions totales									
20	Fonds propres de catégorie 1	12 492	12 280	11 896	11 624	11 410	11 290	11 137	10 903
21	Total - Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	308 902	303 961	296 118	286 655	284 337	280 696	278 826	269 559
Ratio de levier									
22	Ratio de levier - Selon Bâle III	4,0%	4,0%	4,0%	4,1%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%

RC1 – Qualité du crédit des actifs ⁽¹⁾

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision exhaustive de la qualité du crédit des actifs (au bilan et hors bilan) de la banque.

		T4 2019						T3 2019							
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard ⁽⁵⁾		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée ⁽⁵⁾	Valeurs nettes (a+b-c)	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard ⁽⁵⁾		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée ⁽⁵⁾	Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défailtantes		Alloué dans la catégorie réglementaire Spécifique	Alloué dans la catégorie réglementaire Générale			Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défailtantes		Alloué dans la catégorie réglementaire Spécifique	Alloué dans la catégorie réglementaire Générale		
1	Prêts ⁽⁶⁾	656	137 240	680	22	32	626	137 216	636	133 921	688				133 869
2	Titres de dette	–	21 740	1	–	–	1	21 739	–	18 382	1				18 381
3	Engagements hors bilan ⁽⁷⁾	25	72 829	74	–	2	72	72 780	14	70 027	76				69 965
4	Total	681	231 809	755	22	34	699	231 735	650	222 330	765				222 215

		T2 2019						T1 2019							
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard ⁽⁵⁾		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée ⁽⁵⁾	Valeurs nettes (a+b-c)	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard ⁽⁵⁾		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée ⁽⁵⁾	Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défailtantes		Alloué dans la catégorie réglementaire Spécifique	Alloué dans la catégorie réglementaire Générale			Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défailtantes		Alloué dans la catégorie réglementaire Spécifique	Alloué dans la catégorie réglementaire Générale		
1	Prêts ⁽⁶⁾	596	129 857	684				129 769	572	129 558	665				129 465
2	Titres de dette	–	16 360	1				16 359	–	16 791	1				16 790
3	Engagements hors bilan ⁽⁷⁾	24	69 391	62				69 353	22	68 892	62				68 852
4	Total	620	215 608	747				215 481	594	215 241	728				215 107

(1) Excluant les filiales liées aux activités d'assurances et les expositions de titrisations.

(2) Valeurs comptables brutes des éléments au bilan et hors bilan qui sont soumis au cadre du risque de crédit de Bâle (avant la prise en compte des FCEC et des techniques ARC).

(3) La définition de défaut provient de la ligne directrice "Normes des fonds propres".

(4) Représente les provisions pour pertes de crédit selon l'IFRS 9.

(5) Suite à l'Amendement Technique du BCBS au sujet de la divulgation du Pillier 3 et tel que requis par le BSIF, la granularité de la provision pour pertes de crédit est produite de manière prospective à partir de T4 2019.

(6) Comprend les dépôts auprès d'institutions financières.

(7) Par souci d'exhaustivité, les engagements révoqués sont inclus.

RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant identifie les variations des stocks d'expositions en défaut de la banque, les flux entre les catégories d'expositions non défaillantes et en défaut et les réductions des stocks d'expositions en défaut imputables aux passages en perte.

		T4 2019	T3 2019	T2 2019	T1 2019
		a	a	a	a
1	Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente	636	596	572	593
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus au cours de la dernière période	255	246	200	226
3	Transférés à titre de prêts performants au cours de la période	(32)	(48)	(32)	(47)
4	Radiations	(108)	(78)	(80)	(85)
5	Autres variations ⁽²⁾	(95)	(80)	(64)	(115)
6	Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée	656	636	596	572

(1) Incluant les dépôts des institutions financières.

(2) Comprend les remboursements nets et les mouvements de change.

RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants indiquent dans quelle mesure la banque a recours aux techniques ARC.

		T4 2019					T3 2019				
		a	b1	b	d	f	a	b1	b	d	f
		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	74 199	63 670	61 023	2 516	–	70 646	63 885	58 392	5 388	–
2	Titres de dette	21 740	–	–	–	–	18 382	–	–	–	–
3	Total	95 939	63 670	61 023	2 516	–	89 028	63 885	58 392	5 388	–
4	Dont en défaut	388	207	178	27	–	339	227	195	30	–

		T2 2019					T1 2019				
		a	b1	b	d	f	a	b1	b	d	f
		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	68 496	61 937	56 564	5 279	–	68 659	61 438	56 140	5 220	–
2	Titres de dette	16 360	–	–	–	–	16 791	–	–	–	–
3	Total	84 856	61 937	56 564	5 279	–	85 450	61 438	56 140	5 220	–
4	Dont en défaut	332	239	206	31	–	290	243	204	36	–

(1) Les montants comptables des expositions au bilan sont nets des trois phases d'ECL.

(2) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	2019																	
	T4						T3						T2					
	Exposition brute en cas de défaut ⁽¹⁾																	
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés hors bourse	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés hors bourse	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés hors bourse	Total
Autres que particuliers																		
Agriculture	5 437	337	4	-	-	5 778	5 294	327	4	-	-	5 625	5 080	316	4	-	-	5 400
Pétrole & gaz et pipelines ⁽²⁾	4 326	3 601	284	-	-	8 211	4 249	3 554	283	-	-	8 086	3 974	3 557	275	-	-	7 806
<i>Pétrole & gaz</i>	2 799	2 070	143	-	-	5 012	2 819	2 194	143	-	-	5 156	2 659	2 158	147	-	-	4 964
<i>Pipelines et autres</i>	1 527	1 531	141	-	-	3 199	1 430	1 360	140	-	-	2 930	1 315	1 399	128	-	-	2 842
Mines	669	1 081	159	-	-	1 909	770	917	153	-	-	1 840	687	937	135	-	-	1 759
Services publics	3 807	2 435	775	-	-	7 017	3 444	2 274	786	-	-	6 504	3 672	2 169	790	-	-	6 631
Constructions non immobilières ⁽²⁾⁽³⁾	1 387	1 188	87	-	-	2 662	1 442	983	102	-	-	2 527	1 393	867	118	-	-	2 378
Fabrication ⁽²⁾	6 250	2 036	217	-	-	8 503	6 086	2 101	207	-	-	8 394	5 878	2 151	218	-	-	8 247
Commerce de gros	2 137	851	47	-	-	3 035	2 217	739	54	-	-	3 010	2 593	603	56	-	-	3 252
Commerce de détail	3 202	1 172	47	-	-	4 421	3 214	1 259	45	-	-	4 518	3 333	1 162	44	-	-	4 539
Transports ⁽²⁾	1 694	845	80	39	-	2 658	1 581	750	74	14	-	2 419	1 537	775	71	8	-	2 391
Communications	1 553	936	200	-	-	2 689	1 634	856	200	-	-	2 690	1 394	882	627	-	-	2 903
Finance et assurances	30 450	4 102	1 335	138 430	1 982	176 299	26 933	4 069	1 582	135 303	1 676	169 563	23 261	3 706	1 732	113 243	1 572	143 514
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽²⁾⁽⁴⁾	11 083	2 961	247	-	-	14 291	11 198	2 889	250	-	-	14 337	11 092	2 813	236	-	-	14 141
Services professionnels	1 624	760	363	-	-	2 747	1 809	683	356	-	-	2 848	1 668	623	354	-	-	2 645
Éducation et soins de santé ⁽²⁾	3 393	1 150	7	1	-	4 551	3 352	1 318	8	1	-	4 679	3 242	1 401	8	2	-	4 653
Autres services	4 880	1 248	398	-	-	6 526	4 691	1 313	381	6	-	6 391	4 420	1 406	356	-	-	6 182
Gouvernement	3 652	1 437	3	15 320	175	20 587	4 150	1 322	3	16 780	205	22 460	4 596	1 353	3	15 269	197	21 418
Autres	6 966	34	627	1 365	-	8 992	4 828	33	342	1 056	-	6 259	4 726	33	128	1 268	-	6 155
Total – Autres que particuliers ⁽⁵⁾	92 510	26 174	4 880	155 155	2 157	280 876	86 892	25 387	4 830	153 160	1 881	272 150	82 546	24 754	5 155	129 790	1 769	244 014

(1) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) La présentation des catégories d'emprunteurs a été modifiée en T1 2019. Les données comparatives ont été reclassées.

(3) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de prêts

(4) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements et plus.

(5) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie) (suite)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	2019						2018											
	T1						T4					T3						
	Exposition brute en cas de défaut ⁽¹⁾																	
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés hors bourse	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés hors bourse	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés hors bourse	Total
Autres que particuliers																		
Agriculture	4 919	288	4	-	-	5 211	4 794	321	4	-	-	5 119	4 657	327	6	-	-	4 990
Pétrole & gaz et pipelines ⁽²⁾	4 445	3 402	253	-	-	8 100	4 131	3 384	245	-	-	7 760	3 850	3 490	225	8	-	7 573
<i>Pétrole & gaz</i>	2 792	2 035	147	-	-	4 974	2 582	2 058	151	-	-	4 791	2 458	2 148	131	8	-	4 745
<i>Pipelines et autres</i>	1 653	1 367	106	-	-	3 126	1 549	1 326	94	-	-	2 969	1 392	1 342	94	-	-	2 828
Mines	915	976	146	-	-	2 037	959	878	137	-	-	1 974	808	838	120	-	-	1 766
Services publics	3 239	1 910	774	-	-	5 923	3 145	1 861	754	-	-	5 760	2 905	1 866	720	-	1	5 492
Constructions non immobilières ⁽²⁾⁽³⁾	1 215	585	109	-	-	1 909	1 236	427	122	-	-	1 785	1 388	370	91	-	-	1 849
Fabrication ⁽²⁾	5 294	1 999	217	-	-	7 510	5 283	1 878	233	-	-	7 394	5 029	1 751	242	-	-	7 022
Commerce de gros	2 092	700	55	-	-	2 847	2 102	693	52	-	-	2 847	2 128	578	56	-	-	2 762
Commerce de détail	3 349	1 018	46	-	-	4 413	2 970	1 052	43	-	-	4 065	2 973	1 128	41	-	-	4 142
Transports ⁽²⁾	1 514	1 066	69	19	-	2 668	1 488	1 070	71	31	-	2 660	1 446	1 013	67	30	-	2 556
Communications	1 560	816	819	-	-	3 195	1 608	644	193	-	-	2 445	1 627	646	194	-	-	2 467
Finance et assurances	26 530	3 665	1 444	105 098	3 418	140 155	28 673	3 606	1 118	113 436	4 138	150 971	25 243	3 295	846	115 720	3 614	148 718
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽²⁾⁽⁴⁾	10 484	2 747	244	-	-	13 475	11 107	2 748	204	-	-	14 059	10 312	2 405	194	-	-	12 911
Services professionnels	1 519	774	360	-	-	2 653	1 384	704	372	-	-	2 460	1 365	653	345	-	-	2 363
Éducation et soins de santé ⁽²⁾	3 326	1 318	7	2	-	4 653	3 153	1 219	8	3	-	4 383	3 175	1 030	7	6	-	4 218
Autres services	4 497	1 473	348	15	-	6 333	4 481	1 320	350	1	1	6 153	4 602	1 236	331	3	-	6 172
Gouvernement	4 489	1 438	3	20 389	232	26 551	2 119	1 288	3	19 979	46	23 435	5 448	1 183	12	19 611	447	26 701
Autres	3 839	32	482	822	-	5 175	3 355	32	471	410	13	4 281	3 089	32	505	1 081	-	4 707
Total – Autres que particuliers ⁽⁵⁾	83 226	24 207	5 380	126 345	3 650	242 808	81 988	23 125	4 380	133 860	4 198	247 551	80 045	21 841	4 002	136 459	4 062	246 409

(1) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) La présentation des catégories d'emprunteurs a été modifiée en T1 2019. Les données comparatives ont été reclassées.

(3) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de prêts

(4) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements et plus.

(5) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition brute au risque de crédit en cas de défaillance en Europe ⁽¹⁾

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	2019																	
	T4						T3						T2					
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	71	22	690	1	-	784	72	20	252	1	-	345	61	37	257	-	-	355
Italie	-	1	-	-	1	2	-	1	-	-	1	2	-	-	-	-	-	2
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	1	38	33	1	39	112	-	38	-	2	38	78	-	-	14	-	40	54
Total GIIPS	72	61	723	2	40	898	72	59	252	3	39	425	61	37	271	-	42	411
France	25	76	2 527	-	52	2 680	22	98	1 706	-	51	1 877	25	52	1 325	1	49	1 452
Allemagne	175	34	-	30	27	266	166	10	-	35	-	211	152	44	19	28	23	266
Grande-Bretagne	872	15	27 374	2 125	1	30 387	495	3	27 546	1 960	1	30 005	513	21	17 154	1 722	1	19 411
Autre zone Européenne	118	22	2 696	210	9	3 055	218	22	2 939	227	11	3 417	118	3	1 999	176	11	2 307
Total – Risque de crédit	1 262	208	33 320	2 367	129	37 286	973	192	32 443	2 225	102	35 935	869	157	20 768	1 927	126	23 847
Ajustement pour l'exposition au collatéral	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total			
Total – Risque de crédit net ⁽⁴⁾	1 262	208	1 267	129	2 866	973	192	750	102	2 017	869	157	671	126	1 823			

	2019										2018							
	T1						T4				T3							
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	52	22	317	-	1	392	54	19	6 578	6	-	6 657	49	14	6 135	3	-	6 201
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-	99	-	1	100	-	-	200	-	1	201
Portugal	-	-	-	-	40	40	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	1	-	14	-	-	15	1	-	-	1	42	44	1	-	-	3	40	44
Total GIIPS	53	22	331	-	41	447	55	19	6 677	7	43	6 801	50	14	6 335	6	41	6 446
France	22	36	1 349	1	29	1 437	14	39	1 579	2	262	1 896	13	41	1 300	2	250	1 606
Allemagne	148	45	-	24	253	470	143	51	-	8	27	229	140	59	-	8	37	244
Grande-Bretagne	786	-	16 612	941	4	18 343	538	-	18 101	3 015	3	21 657	384	-	18 156	1 733	2	20 275
Autre zone Européenne	100	4	1 643	169	9	1 925	87	4	1 837	102	9	2 039	51	4	153	98	9	315
Total – Risque de crédit	1 109	107	19 935	1 135	336	22 622	837	113	28 194	3 134	344	32 622	638	118	25 944	1 847	339	28 886
Ajustement pour l'exposition au collatéral	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés hors bourse	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total			
Total – Risque de crédit net ⁽⁴⁾	1 109	107	587	336	2 139	837	113	2 185	344	3 479	638	118	1 291	339	2 386			

(1) Les montants d'exposition représentent le montant brut de l'exposition attendue en cas de défaut du débiteur. Les montants ne tiennent pas compte des provisions pour pertes de crédit, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

(2) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(3) Correspondent aux lettres de garantie et de crédit qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

(4) Dans le cas des montants utilisés, des engagements inutilisés et des autres éléments hors bilan, les sûretés financières admissibles sont considérées dans les modèles de pertes en cas de défaut (PCD) de la Banque.

RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) ⁽¹⁾

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent l'effet de l'ARC sur le calcul des exigences de fonds propres selon l'approche standard. La densité des APR donne une mesure synthétique du niveau de risque de chaque portefeuille.

		T4 2019						T3 2019					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC			
Classes d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1 654	49	1 654	–	–	0%	1 444	49	1 444	–	496	34%
2	Organismes publics hors administration centrale	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
3	Banques multilatérales de développement	95	–	95	–	–	0%	95	–	95	–	–	0%
4	Institutions financières	1 922	2 507	1 922	129	615	30%	667	2 583	667	237	452	50%
5	Entreprises d'investissement	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
6	Entreprises	3 575	972	3 575	250	2 623	69%	3 058	645	3 058	109	1 986	63%
7	Portefeuilles de détail réglementaires	4 580	1 550	4 580	309	2 843	58%	4 821	92	4 821	18	1 987	41%
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	5 137	82	5 137	32	1 927	37%	4 782	38	4 782	19	1 802	38%
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	136	–	136	–	136	100%	118	–	118	–	118	100%
10	Actions	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
11	Prêts en souffrance	34	5	34	–	23	68%	35	3	35	–	24	69%
12	Catégories plus risquées	4	–	4	–	6	150%	4	–	4	–	6	150%
13	Autres actifs ⁽²⁾	3 861	–	3 861	–	3 478	90%	3 329	–	3 329	–	3 273	98%
14	Total	20 998	5 165	20 998	720	11 651	54%	18 353	3 410	18 353	383	10 144	54%

		T2 2019						T1 2019					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC				Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC			
Classes d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan	APR	Densité des APR
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1 293	47	1 293	–	786	61%	998	48	998	–	648	65%
2	Organismes publics hors administration centrale	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
3	Banques multilatérales de développement	20	–	20	–	–	0%	20	–	20	–	–	0%
4	Institutions financières	444	2 546	444	202	496	77%	433	2 752	433	364	635	80%
5	Entreprises d'investissement	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
6	Entreprises	3 022	570	3 022	95	1 933	62%	2 817	474	2 817	39	1 700	60%
7	Portefeuilles de détail réglementaires	4 943	86	4 943	17	2 000	40%	5 150	–	5 150	–	2 102	41%
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	4 406	39	4 406	19	1 669	38%	4 049	39	4 049	20	1 548	38%
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	108	–	108	–	108	100%	75	–	75	–	75	100%
10	Actions	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
11	Prêts en souffrance	32	16	32	–	21	66%	33	14	33	–	21	64%
12	Catégories plus risquées	4	–	4	–	7	175%	4	–	4	–	6	150%
13	Autres actifs ⁽²⁾	3 223	–	3 223	–	3 231	100%	2 910	–	2 910	–	2 853	98%
14	Total	17 495	3 304	17 495	333	10 251	57%	16 489	3 327	16 489	423	9 588	57%

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de contrepartie.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des déductions directes de capital et les expositions hors bilan.

RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques ⁽¹⁾

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent la répartition des expositions au risque de crédit selon l'approche standard par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (correspondant au niveau de risque attribué à l'exposition dans l'approche standard).

		T4 2019										T3 2019									
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Pondération des risques																					
Classes d'actifs		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1 654	-	-	-	-	-	-	-	-	1 654	948	-	-	-	-	-	496	-	-	1 444
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Banques multilatérales de développement	95	-	-	-	-	-	-	-	-	95	95	-	-	-	-	-	-	-	-	95
4	Institutions financières	-	-	1 795	-	-	-	256	-	-	2 051	-	-	564	-	-	-	340	-	-	904
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	1 202	-	-	-	-	-	2 623	-	-	3 825	1 181	-	-	-	-	-	1 986	-	-	3 167
7	Portefeuilles de détail réglementaires	1 099	-	-	-	-	3 790	-	-	-	4 889	2 191	-	-	-	-	2 648	-	-	-	4 839
8	Garanties par des biens immobiliers résidentiels	686	-	-	3 607	9	829	38	-	-	5 169	678	-	-	3 244	9	833	37	-	-	4 801
9	Garanties par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	136	-	-	136	-	-	-	-	-	-	118	-	-	118
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Prêts en souffrance	12	-	-	-	-	-	21	1	-	34	11	-	-	-	-	-	23	1	-	35
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4
13	Autres actifs ⁽³⁾	704	-	515	-	-	-	2 153	-	489	3 861	657	-	174	-	-	-	2 005	-	493	3 329
14	Total	5 452	-	2 310	3 607	9	4 619	5 227	5	489	21 718	5 761	-	738	3 244	9	3 481	5 005	5	493	18 736

		T2 2019										T1 2019									
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Pondération des risques																					
Classes d'actifs		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾	0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	507	-	-	-	-	-	786	-	-	1 293	347	-	-	-	5	-	646	-	-	998
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Banques multilatérales de développement	20	-	-	-	-	-	-	-	-	20	20	-	-	-	-	-	-	-	-	20
4	Institutions financières	-	-	188	-	-	-	458	-	-	646	-	-	202	-	-	-	595	-	-	797
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	1 183	-	-	-	-	-	1 934	-	-	3 117	1 156	-	-	-	-	-	1 700	-	-	2 856
7	Portefeuilles de détail réglementaires	2 292	-	-	-	-	2 668	-	-	-	4 960	2 347	-	-	-	-	2 803	-	-	-	5 150
8	Garanties par des biens immobiliers résidentiels	620	-	-	2 986	11	758	50	-	-	4 425	547	-	-	2 751	11	721	39	-	-	4 069
9	Garanties par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	108	-	-	108	-	-	-	-	-	-	75	-	-	75
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Prêts en souffrance	11	-	-	-	-	-	20	1	-	32	12	-	-	-	-	-	20	1	-	33
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4
13	Autres actifs ⁽³⁾	499	-	-	-	-	-	2 386	-	338	3 223	550	-	-	-	-	-	2 031	-	329	2 910
14	Total	5 132	-	188	2 986	11	3 426	5 742	5	338	17 828	4 979	-	202	2 751	16	3 524	5 106	5	329	16 912

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques, les pondérations de risque sont basées sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

(3) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des déductions directes de capital et les expositions hors bilan.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent les principaux paramètres ayant servi au calcul des exigences de fonds propres dans les modèles NI, afin d'améliorer la transparence du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques de la banque et la fiabilité des mesures réglementaires.

T4 2019												
Fourchette de PD ⁽¹⁾	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	Actif pondéré en fonction des risques ⁽⁸⁾	Densité de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - assurés	0.00 à < 0.15	780	-	-	780	0,07%	53 452	5,9%	9	1,1%	-	
	0.15 à < 0.25	334	-	-	334	0,20%	17 743	5,4%	8	2,3%	-	
	0.25 à < 0.50	502	-	-	502	0,36%	20 505	6,4%	21	4,2%	-	
	0.50 à < 0.75	289	-	-	289	0,60%	9 271	6,6%	18	6,3%	-	
	0.75 à < 2.50	422	-	-	422	1,32%	14 027	7,9%	54	12,7%	-	
	2.50 à < 10.00	148	-	-	148	4,33%	4 150	6,6%	29	19,9%	-	
	10.00 à < 100.00	60	-	-	60	28,27%	1 414	3,0%	11	17,6%	-	
	100.00 (défaut)	35	-	-	35	100,00%	602	3,0%	5	15,0%	2	
	Sous-total	2 570	-	-	2 570	2,70%	121 164	6,3%	155	6,0%	2	3
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	24 487	14 376	50%	31 626	0,07%	196 837	19,6%	1 137	3,6%	4	
	0.15 à < 0.25	6 467	986	68%	7 139	0,19%	31 425	22,0%	659	9,2%	5	
	0.25 à < 0.50	5 939	911	70%	6 572	0,34%	26 307	22,6%	921	14,0%	3	
	0.50 à < 0.75	2 448	198	72%	2 591	0,61%	10 183	22,5%	555	21,4%	4	
	0.75 à < 2.50	2 305	222	69%	2 458	1,29%	10 969	22,3%	841	34,2%	7	
	2.50 à < 10.00	668	50	68%	702	4,52%	3 830	21,5%	488	69,4%	7	
	10.00 à < 100.00	189	4	122%	193	23,85%	1 213	22,9%	251	130,2%	10	
	100.00 (défaut)	91	3	86%	93	100,00%	707	21,6%	132	141,8%	12	
	Sous-total	42 594	16 750	52%	51 374	0,54%	281 471	20,6%	4 984	9,7%	52	36
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	723	5 324	40%	2 873	0,05%	704 204	77,6%	81	2,8%	1	
	0.15 à < 0.25	187	379	75%	471	0,19%	204 518	83,4%	44	9,4%	1	
	0.25 à < 0.50	305	327	73%	544	0,36%	181 889	80,4%	77	14,2%	2	
	0.50 à < 0.75	217	155	77%	336	0,63%	75 335	76,5%	73	21,7%	2	
	0.75 à < 2.50	601	250	79%	798	1,43%	258 658	81,8%	347	43,5%	10	
	2.50 à < 10.00	413	51	105%	467	4,52%	223 005	85,4%	469	100,4%	17	
	10.00 à < 100.00	70	4	63%	73	22,42%	30 381	83,6%	164	223,6%	14	
	100.00 (défaut)	24	-	5%	24	100,00%	4 197	72,6%	50	208,5%	14	
	Sous-total	2 540	6 490	47%	5 586	1,42%	1 682 187	79,6%	1 305	23,4%	61	196
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	2 051	2 043	45%	2 977	0,06%	118 678	50,9%	276	9,3%	1	
	0.15 à < 0.25	824	214	67%	967	0,20%	46 048	54,3%	229	23,7%	1	
	0.25 à < 0.50	1 403	250	71%	1 579	0,36%	77 925	56,9%	562	35,6%	3	
	0.50 à < 0.75	1 058	199	81%	1 219	0,63%	54 037	59,0%	624	51,2%	5	
	0.75 à < 2.50	2 978	219	75%	3 143	1,38%	195 759	62,2%	2 340	74,5%	28	
	2.50 à < 10.00	966	59	76%	1 011	4,33%	70 111	65,6%	1 017	100,6%	29	
	10.00 à < 100.00	273	4	72%	276	18,59%	15 379	64,9%	396	143,6%	33	
	100.00 (défaut)	103	3	70%	105	100,00%	6 923	57,8%	188	178,6%	49	
	Sous-total	9 656	2 991	54%	11 277	2,31%	584 860	57,8%	5 632	49,9%	149	138

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le facteur de conversion (FCEC) post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés de risque à ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

T4 2019												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	Actif pondéré en fonction des risques ⁽⁸⁾	Densité de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 592	3 561	76%	5 440	0,09%	741	46,2%	2,45	1 394	25,7%	2
	0.15 à < 0.25	11 712	8 346	84%	21 924	0,20%	3 654	37,5%	2,61	7 408	33,8%	16
	0.25 à < 0.50	9 906	4 930	90%	15 929	0,36%	2 388	35,1%	2,46	6 661	41,8%	20
	0.50 à < 0.75	7 624	2 477	81%	11 092	0,56%	2 641	33,0%	2,21	4 953	44,6%	20
	0.75 à < 2.50	14 225	3 081	83%	18 503	1,15%	6 180	33,4%	1,94	10 793	58,3%	72
	2.50 à < 10.00	2 343	355	79%	2 929	4,65%	1 295	28,4%	1,66	2 244	76,6%	39
	10.00 à < 100.00	215	27	70%	242	16,98%	61	32,6%	1,07	349	144,4%	14
	100.00 (défaut)	382	213	2%	599	100,00%	200	27,5%	1,23	580	96,9%	112
	Sous-total	47 999	22 990	83%	76 658	1,51%	17 160	35,5%	2,29	34 382	44,8%	295
États souverains	0.00 à < 0.15	28 939	4 470	97%	34 857	0,01%	575	8,9%	2,44	563	1,6%	-
	0.15 à < 0.25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0.25 à < 0.50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0.50 à < 0.75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0.75 à < 2.50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2.50 à < 10.00	63	9	89%	72	5,07%	4	14,1%	1,00	31	44,0%	1
	10.00 à < 100.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100.00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	29 002	4 479	97%	34 929	0,02%	579	8,9%	2,43	594	1,7%	1
Institutions financières	0.00 à < 0.15	2 901	388	-	3 400	0,06%	67	48,1%	1,42	640	18,9%	1
	0.15 à < 0.25	226	263	95%	489	0,21%	22	26,2%	1,53	104	21,2%	-
	0.25 à < 0.50	20	83	90%	154	0,36%	10	12,4%	1,53	23	15,4%	-
	0.50 à < 0.75	3	25	50%	28	0,56%	5	50,1%	1,44	19	67,4%	-
	0.75 à < 2.50	109	6	100%	127	0,86%	14	45,6%	1,00	93	73,5%	1
	2.50 à < 10.00	1	-	-	1	3,15%	3	47,9%	1,00	1	153,1%	-
	10.00 à < 100.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100.00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	3 260	765	45%	4 199	0,11%	121	44,2%	1,43	880	21,0%	2
Total (tous les portefeuilles)		137 621	54 465	68%	186 593	0,99%	2 687 542	29,3%	2,30	47 932	24,1%	562
												699

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le facteur de conversion (FCEC) post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés de risque à ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

T4 2018												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	Actif pondéré en fonction des risques ⁽⁸⁾	Densité de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - assurés	0.00 à < 0.15	781	-	-	781	0,08%	51 552	6,8%	11	1,4%	-	
	0.15 à < 0.25	368	-	-	368	0,20%	19 669	6,9%	11	3,0%	-	
	0.25 à < 0.50	505	-	-	505	0,36%	22 937	6,2%	20	4,0%	-	
	0.50 à < 0.75	293	-	-	293	0,61%	10 021	5,3%	15	5,0%	-	
	0.75 à < 2.50	455	-	-	455	1,34%	16 044	4,0%	27	6,2%	-	
	2.50 à < 10.00	157	-	-	157	4,58%	4 588	3,4%	17	10,9%	-	
	10.00 à < 100.00	73	-	-	73	29,33%	1 618	3,0%	13	17,3%	1	
	100.00 (défaut)	45	-	-	45	100,00%	741	2,8%	4	8,4%	2	
	Sous-total	2 677	-	-	2 677	3,17%	127 170	5,7%	118	4,4%	3	7
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	22 074	13 509	50%	28 788	0,07%	186 609	23,0%	1 216	4,2%	5	
	0.15 à < 0.25	6 131	909	68%	6 749	0,19%	30 702	24,5%	693	10,3%	3	
	0.25 à < 0.50	5 675	850	70%	6 274	0,35%	26 260	24,6%	963	15,3%	5	
	0.50 à < 0.75	2 226	201	72%	2 371	0,61%	9 714	25,0%	563	23,7%	4	
	0.75 à < 2.50	2 281	220	71%	2 436	1,27%	11 040	24,6%	915	37,6%	8	
	2.50 à < 10.00	680	42	76%	712	4,54%	3 891	23,8%	543	76,3%	8	
	10.00 à < 100.00	195	2	111%	197	23,95%	1 355	25,0%	282	143,1%	11	
	100.00 (défaut)	90	2	138%	92	100,00%	655	22,6%	160	172,5%	10	
	Sous-total	39 352	15 735	53%	47 619	0,57%	270 226	23,6%	5 335	11,2%	54	32
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	768	5 966	43%	3 332	0,05%	895 632	81,5%	93	2,8%	1	
	0.15 à < 0.25	208	413	55%	435	0,20%	117 492	83,7%	42	9,6%	1	
	0.25 à < 0.50	350	495	58%	636	0,36%	148 785	83,6%	94	14,8%	2	
	0.50 à < 0.75	241	184	64%	359	0,63%	71 453	79,5%	81	22,5%	2	
	0.75 à < 2.50	701	282	67%	889	1,45%	236 145	84,1%	402	45,2%	11	
	2.50 à < 10.00	455	62	99%	516	4,47%	234 061	86,5%	520	100,8%	20	
	10.00 à < 100.00	83	4	84%	86	24,58%	32 158	85,7%	200	232,4%	19	
	100.00 (défaut)	23	-	2%	23	100,00%	3 898	69,2%	35	150,6%	14	
	Sous-total	2 829	7 406	47%	6 276	1,39%	1 739 624	82,6%	1 467	23,4%	70	188
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	2 153	1 871	44%	2 986	0,07%	109 622	48,4%	267	8,9%	1	
	0.15 à < 0.25	807	198	70%	946	0,20%	43 211	52,7%	217	22,9%	1	
	0.25 à < 0.50	1 358	241	72%	1 531	0,37%	75 981	56,9%	548	35,8%	3	
	0.50 à < 0.75	1 075	197	81%	1 235	0,63%	53 529	58,2%	624	50,5%	5	
	0.75 à < 2.50	2 929	327	76%	3 172	1,38%	206 716	63,4%	2 400	75,6%	28	
	2.50 à < 10.00	958	67	74%	1 008	4,33%	70 018	65,3%	1 010	100,3%	29	
	10.00 à < 100.00	213	4	65%	216	20,39%	13 355	66,5%	328	151,8%	29	
	100.00 (défaut)	105	2	56%	106	100,00%	7 063	58,0%	209	197,5%	49	
	Sous-total	9 598	2 907	55%	11 200	2,27%	579 495	57,2%	5 603	50,0%	145	137

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le facteur de conversion (FCEC) post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés de risque à ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD) (suite)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

T4 2018												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	Actif pondéré en fonction des risques ⁽⁸⁾	Densité de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 813	2 117	81%	4 153	0,09%	749	48,3%	2,04	1 025	24,7%	2
	0.15 à < 0.25	12 930	8 423	87%	23 291	0,20%	3 664	36,7%	2,84	7 871	33,8%	17
	0.25 à < 0.50	8 489	4 884	76%	14 395	0,36%	2 234	36,0%	2,39	5 990	41,6%	19
	0.50 à < 0.75	6 108	1 698	86%	8 309	0,56%	2 493	33,9%	2,08	3 737	45,0%	16
	0.75 à < 2.50	12 836	2 358	87%	16 258	1,14%	6 221	34,9%	2,00	9 939	61,1%	64
	2.50 à < 10.00	2 021	291	67%	2 467	4,80%	1 163	28,7%	1,95	2 049	83,1%	36
	10.00 à < 100.00	194	10	97%	205	16,72%	69	32,9%	1,12	298	145,5%	11
	100.00 (défaut)	356	5	70%	367	100,00%	202	21,1%	1,24	235	64,0%	104
	Sous-total	44 747	19 786	83%	69 445	1,23%	16 795	36,1%	2,36	31 144	44,8%	269
États souverains	0.00 à < 0.15	26 125	4 487	97%	31 607	0,01%	583	9,2%	2,38	533	1,7%	-
	0.15 à < 0.25	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0.25 à < 0.50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0.50 à < 0.75	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	0.75 à < 2.50	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	2.50 à < 10.00	74	2	62%	77	5,07%	1	14,1%	1,00	34	44,0%	1
	10.00 à < 100.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100.00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	26 199	4 489	97%	31 684	0,02%	584	9,2%	2,37	567	1,8%	1
Institutions financières	0.00 à < 0.15	2 146	301	-	2 585	0,06%	72	42,4%	1,48	422	16,3%	1
	0.15 à < 0.25	1 247	7	-	1 254	0,23%	15	13,0%	1,02	157	12,5%	-
	0.25 à < 0.50	238	130	87%	368	0,36%	16	33,7%	1,19	163	44,1%	-
	0.50 à < 0.75	76	12	100%	88	0,53%	3	45,4%	1,00	55	65,4%	-
	0.75 à < 2.50	86	1	100%	87	1,31%	17	49,3%	1,00	94	108,8%	1
	2.50 à < 10.00	1	-	-	1	3,15%	4	47,3%	1,00	1	151,1%	-
	10.00 à < 100.00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100.00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	3 794	451	28%	4 383	0,17%	127	33,4%	1,30	892	20,3%	2
Total (tous les portefeuilles)	129 196	50 774	67%	173 284	0,90%	2 734 021	30,3%	2,30	45 126	26,0%	544	645

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le facteur de conversion (FCEC) post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés de risque à ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC8 – États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente un état des flux de l'actif pondéré en fonction des risques expliquant les variations de l'actif pondéré en fonction des risques calculé selon l'approche NI.

		T4 2019	T3 2019	T2 2019	T1 2019
		a	a	a	a
1	Actif pondéré en fonction des risques au début	49 045	47 395	47 097	46 640
2	Taille du portefeuille ⁽¹⁾	544	1 511	93	721
3	Qualité du portefeuille ⁽²⁾	(2)	(127)	49	(254)
4	Mises à jour des modèles ⁽³⁾	(32)	397	30	-
5	Méthode et politique ⁽⁴⁾	-	-	-	-
6	Acquisitions et cessions ⁽⁵⁾	-	-	-	-
7	Mouvements de devises ⁽⁶⁾	(9)	(131)	126	(10)
8	Autres ⁽⁷⁾	-	-	-	-
9	Actif pondéré en fonction des risques à la fin	49 546	49 045	47 395	47 097

(1) Variations organiques dans la taille et la composition de l'actif (y compris la création de nouvelles entreprises et l'échéance des prêts) à l'exclusion des acquisitions et de la cession d'entités.

(2) Variations dans l'évaluation de la qualité des actifs de la banque dues à des changements dans le risque lié à l'emprunteur, tels que la migration des notes, le rééquilibrage des paramètres ou des effets similaires.

(3) Variations dues à l'implantation de modèle, la modification de la portée de modèle ou des modifications visant à corriger les faiblesses de modèle.

(4) Variations dans la méthodologie en raison de changements réglementaires, y compris les révisions réglementaires et nouveaux règlements.

(5) Variation dans l'actif en raison d'acquisition et/ou de cession d'entités.

(6) Variations causées par les mouvements du marché tel que la fluctuation du taux de change.

(7) Cette catégorie regroupe les changements qui ne peuvent être attribués à aucune autre catégorie.

RC9 – NI - Contrôle *ex-post* de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant fournit des données de contrôle *ex-post* afin de valider la fiabilité des calculs de PD. En particulier, ce tableau propose une comparaison des PD employées dans les calculs de fonds propres selon l'approche NI aux taux de défaut effectifs des débiteurs de la banque. Il convient de retenir au minimum un taux de défaut annuel moyen sur cinq ans afin de comparer la PD à un taux de défaut «plus stable». La banque peut toutefois considérer une période historique plus longue cohérente avec ses pratiques actuelles en matière de gestion des risques.

T4 2019										
a Portefeuille	b Fourchette de PD ⁽¹⁾	c Note externe équivalente		d PD moyenne pondérée	e Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	f Nombre de débiteurs ⁽²⁾		g Débiteurs en défaut au cours de l'année	h Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	i Taux de défaut annuel historique moyen
		S&P	Moody's			Fin d'année précédente	Fin d'année			
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - assurés	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,07%	0,07%	51 552	53 452	23	–	0,05%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0,20%	0,19%	19 669	17 743	20	–	0,13%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0,36%	0,35%	22 937	20 505	32	–	0,24%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,60%	0,61%	10 021	9 271	41	1	0,45%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1,32%	1,28%	16 044	14 027	98	2	0,78%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4,33%	4,47%	4 588	4 150	147	4	3,24%
10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	28,27%	26,46%	1 618	1 414	371	1	22,02%	
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,07%	0,06%	186 609	196 837	54	1	0,04%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0,19%	0,19%	30 702	31 425	50	5	0,12%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0,34%	0,35%	26 260	26 307	82	2	0,20%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,61%	0,61%	9 714	10 183	61	–	0,50%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1,29%	1,30%	11 040	10 969	176	4	1,32%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4,52%	4,62%	3 891	3 830	228	2	4,69%
10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	23,85%	24,19%	1 355	1 213	295	2	20,28%	
Crédit rotatif admissible	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,05%	0,07%	895 632	704 204	411	2	0,04%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0,19%	0,19%	117 492	204 518	148	4	0,12%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0,36%	0,35%	148 785	181 889	328	15	0,23%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,63%	0,62%	71 453	75 335	357	16	0,48%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1,43%	1,48%	236 145	258 658	3 824	316	1,20%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4,52%	4,10%	234 061	223 005	7 402	92	3,86%
10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	22,42%	26,81%	32 158	30 381	9 046	26	25,86%	
Particuliers - autres	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,06%	0,07%	109 622	118 678	96	–	0,05%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0,20%	0,20%	43 211	46 048	58	1	0,12%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0,36%	0,37%	75 981	77 925	166	10	0,20%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,63%	0,62%	53 529	54 037	209	9	0,41%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1,38%	1,34%	206 716	195 759	1 791	251	0,84%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4,33%	4,22%	70 018	70 111	1 946	107	2,65%
10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	18,59%	19,35%	13 355	15 379	1 898	41	13,27%	

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente le nombre de comptes de détail. La variation de la répartition du nombre de clients particuliers de la classe d'actif crédit rotatif admissible entre T4 2018 et T4 2019 est expliquée par la révision, en T3 2019, du modèle de PD des cartes de crédit.

RC9 – NI - Contrôle *ex-post* de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

T4 2019										
a	b	c		d	e	f		g	h	i
		Note externe équivalente				Nombre de débiteurs ⁽²⁾				
		S&P	Moody's			Fin d'année précédente	Fin d'année			
Portefeuille	Fourchette de PD ⁽¹⁾			PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs			Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
Entreprises	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,09%	0,08%	749	741	–	–	0,02%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0,20%	0,21%	3 664	3 654	1	–	0,05%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0,36%	0,36%	2 234	2 388	2	–	0,12%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,56%	0,56%	2 493	2 641	1	–	0,13%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1,15%	1,16%	6 221	6 180	36	2	0,70%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4,65%	4,77%	1 163	1 295	21	1	1,42%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	16,98%	16,73%	69	61	4	–	6,08%
États souverains	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,01%	0,02%	583	575	–	–	–
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	–	–	–	–	–	–	–
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	–	–	–	–	–	–	–
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	–	–	–	–	–	–	–
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	–	–	–	–	–	–	–
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	5,07%	5,07%	1	4	–	–	–
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	–	–	–	–	–	–	–
Institutions financières	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,06%	0,06%	72	67	–	–	–
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0,21%	0,21%	15	22	–	–	–
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0,36%	0,36%	16	10	–	–	–
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,56%	0,56%	3	5	–	–	–
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	0,86%	1,07%	17	14	–	–	–
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	3,15%	5,07%	4	3	–	–	–
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	–	–	–	–	–	–	–

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

RC9 – NI - Contrôle *ex-post* de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

T4 2018										
a	b	c		d	e	f		g	h	i
Portefeuille	Fourchette de PD ⁽¹⁾	Note externe équivalente		PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs ⁽²⁾		Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
		S&P	Moody's			Fin d'année précédente	Fin d'année			
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - assurés	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,08%	0,08%	52 984	51 552	34	1	0,05%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0,20%	0,20%	20 202	19 669	19	-	0,16%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0,36%	0,35%	23 727	22 937	54	-	0,31%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,61%	0,61%	10 829	10 021	52	-	0,52%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1,34%	1,31%	16 869	16 044	136	3	0,91%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4,58%	4,52%	5 570	4 588	176	2	3,58%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	29,33%	27,21%	1 744	1 618	387	4	21,31%
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,07%	0,06%	172 779	186 609	55	-	0,04%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0,19%	0,19%	30 968	30 702	55	8	0,11%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0,35%	0,35%	26 887	26 260	73	4	0,16%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,61%	0,61%	10 288	9 714	49	1	0,46%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1,27%	1,28%	12 149	11 040	177	3	1,24%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4,54%	4,69%	3 827	3 891	181	1	4,53%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	23,95%	24,08%	1 369	1 355	247	3	18,87%
Crédit rotatif admissible	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,05%	0,05%	873 273	895 632	354	2	0,04%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0,20%	0,20%	118 620	117 492	147	4	0,13%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0,36%	0,35%	152 351	148 785	324	9	0,24%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,63%	0,62%	73 886	71 453	335	9	0,50%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1,45%	1,50%	311 603	236 145	4 169	333	1,15%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4,47%	4,08%	160 765	234 061	6 776	173	3,84%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	24,58%	27,32%	31 441	32 158	8 263	31	24,58%
Particuliers - assurés	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,07%	0,07%	80 266	109 622	45	-	0,05%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0,20%	0,20%	52 191	43 211	75	-	0,13%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0,37%	0,37%	87 132	75 981	226	6	0,25%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,63%	0,62%	60 263	53 529	310	10	0,51%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1,38%	1,33%	199 148	206 716	1 967	213	0,99%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4,33%	4,21%	65 725	70 018	1 811	137	3,43%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	20,39%	21,45%	13 834	13 355	1 875	63	15,35%

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

RC9 – NI - Contrôle *ex-post* de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

T4 2018										
a	b	c		d	e	f		g	h	i
Portefeuille	Fourchette de PD ⁽¹⁾	Note externe équivalente		PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs ⁽²⁾		Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
		S&P	Moody's			Fin d'année précédente	Fin d'année			
Entreprises	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,09%	0,09%	2 026	749	–	–	0,06%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0,20%	0,21%	2 294	3 664	1	–	0,09%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0,36%	0,36%	2 188	2 234	2	–	0,16%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,56%	0,56%	2 496	2 493	4	–	0,16%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1,14%	1,14%	5 052	6 221	32	4	0,79%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4,80%	4,76%	2 068	1 163	29	1	1,47%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	16,72%	16,39%	207	69	12	–	6,33%
États souverains	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,01%	0,02%	551	583	–	–	–
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	–	–	–	–	–	–	–
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	–	–	–	–	–	–	–
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	–	–	–	–	–	–	–
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	–	–	–	–	–	–	–
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	5,07%	5,07%	1	1	–	–	–
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	–	–	–	–	–	–	–
Institutions financières	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,06%	0,07%	77	72	–	–	–
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0,23%	0,19%	7	15	–	–	–
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0,36%	0,36%	19	16	–	–	–
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,56%	0,56%	16	3	–	–	–
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1,31%	1,13%	14	17	–	–	–
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	3,15%	4,57%	7	4	–	–	–
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	–	–	1	–	–	–	–

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

Exposition au risque de crédit selon l'approche des notations internes avancée - Backtesting ⁽¹⁾

(non audités) (millions de dollars canadiens)

	2019												
	T4						T3						
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	
Particuliers ⁽⁵⁾													
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,78%	0,57%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	0,77%	0,64%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,33%	0,34%	20,79%	7,00%	95,92%	90,44%	0,33%	0,33%	21,11%	7,92%	94,97%	92,74%	
Crédit rotatif admissible ⁽⁸⁾	1,37%	1,21%	85,19%	79,63%	105,72%	102,80%	1,36%	1,23%	85,54%	79,16%	105,23%	102,40%	
Particuliers - autres	1,62%	1,00%	66,54%	60,65%	95,31%	90,00%	1,60%	1,08%	66,58%	60,99%	95,66%	87,34%	
Autres que particuliers ⁽⁹⁾													
Entreprises	1,03%	0,37%	37,64%	29,80%	82,09%	85,20%	1,02%	0,33%	36,58%	31,11%	81,15%	83,54%	
États souverains ⁽¹⁰⁾	0,05%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.	0,05%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.	
Institutions financières ⁽¹⁰⁾	0,37%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.	0,36%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.	

	2019												
	T2						T1						
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	
Particuliers ⁽⁵⁾													
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,80%	0,66%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	0,84%	0,65%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,34%	0,31%	21,51%	8,16%	95,95%	78,17%	0,35%	0,34%	21,43%	9,04%	92,60%	80,58%	
Crédit rotatif admissible	1,34%	1,20%	79,88%	73,65%	100,40%	102,32%	1,35%	1,18%	75,00%	75,80%	100,37%	102,00%	
Particuliers - autres	1,63%	1,07%	66,80%	59,42%	94,94%	88,39%	1,59%	1,10%	67,01%	62,45%	95,78%	87,90%	
Autres que particuliers ⁽⁹⁾													
Entreprises	1,01%	0,37%	34,65%	30,41%	84,18%	85,45%	1,01%	0,40%	36,57%	29,40%	79,91%	76,06%	
États souverains ⁽¹⁰⁾	0,07%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.	0,04%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.	
Institutions financières ⁽¹⁰⁾	0,35%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.	0,35%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.	

(1) La PD estimée et le taux de défaut observé sont compatibles avec la présentation du tableau RC9 (présenté annuellement). Les paramètres de PCD et de ECD estimés et observés sont présentés avec un décalage d'un mois. Par exemple, pour T4 2019 les pourcentages estimés sont en date du 30 septembre 2018 et les pourcentages observés reflètent l'expérience de pertes au cours des 12 mois suivants.

(2) La PCD estimée reflète les pertes en cas de défaut pour un scénario de contraction économique et est basé sur les comptes en défaut.

(3) La PCD observée inclut les coûts indirects, l'actualisation et est basée sur les comptes en défaut dont le processus de recouvrement est complété.

(4) Les ECD estimés et observés sont calculés pour les prêts rotatifs uniquement et sont basés sur les comptes en défaut.

(5) La PD et le ECD des portefeuilles de prêts aux particuliers sont pondérés par nombre de comptes tandis que la PCD est pondérée par l'exposition des comptes.

(6) La PCD observée des hypothèques résidentielles assurées est sans objet pour refléter l'atténuation du risque de crédit inhérente aux entités souveraines.

(7) Les ECD estimés et observés des hypothèques résidentielles sont calculés uniquement pour les marges de crédit hypothécaires étant donné la nature non rotative des hypothèques résidentielles.

(8) Les variations des paramètres PCD et ECD des prêts de la classe d'actif crédit rotatif admissible de la clientèle particulier s'expliquent par des révisions, en T3 2019, des modèles PCD et ECD des cartes de crédit.

(9) La PD des portefeuilles autres que particuliers est pondérée par nombre de clients tandis que la PCD et le ECD sont pondérés par nombre de facilités.

(10) La PCD observée des institutions financières et des états souverains est sans objet puisqu'aucun processus de recouvrement des facilités en défaut n'a pas été complété au cours de la période d'observation. Le ECD observé est sans objet car aucun défaut n'a été enregistré durant la période d'observation.

RC10 – NI - Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

	T4 2019					T3 2019				
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR
Actions sous l'exemption de matérialité	1 010	95	100%	1 057	1 121	964	98	100%	1 014	1 074

	T2 2019					T1 2019				
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR
Actions sous l'exemption de matérialité	839	102	100%	890	943	816	110	100%	871	924

RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche ⁽¹⁾

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des méthodes employées pour calculer les exigences réglementaires applicables au risque de contrepartie ainsi que des principaux paramètres utilisés dans chaque méthode.

		T4 2019					T3 2019						
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques
1	AS - RCC (pour les dérivés) ⁽³⁾	2 033	6 845		1,4	12 429	3 568	2 203	6 696		1,4	12 459	4 060
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			-	-	-	-			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					6 933	1 071					7 501	1 079
6	Total						4 639						5 139

		T2 2019					T1 2019						
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques
1	AS - RCC (pour les dérivés) ⁽³⁾	2 122	6 460		1,4	12 015	4 087	1 735	5 429		1,4	10 031	3 405
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			-	-	-	-			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					7 142	966					6 670	762
6	Total						5 053						4 167

(1) Exclut l'exposition et l'actif pondéré en fonction des risques pour les CCP éligibles (QCCP) et l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

(2) EPAE: Exposition positive attendue effective.

(3) L'approche standard (SA-CCR) pour mesurer l'exposition par défaut du risque de crédit de contrepartie est applicable à partir du T1 2019. Au quatrième trimestre de 2018, la Banque a indiqué à la ligne 1 les informations correspondantes à la méthode d'exposition en cours.

RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant fournit les montants réglementaires en regard du CVA calculés selon les approches standard et avancée.

		T4 2019		T3 2019		T2 2019		T1 2019	
		a	b	a	b	a	b	a	b
		ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques
	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée								
1	i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)		-		-		-		-
2	ii) Composante VaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)		-		-		-		-
3	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	8 628	1 200	8 652	1 139	8 340	1 151	6 845	1 020
4	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA	8 628	1 200	8 652	1 139	8 340	1 151	6 845	1 020

RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition des expositions au risque de contrepartie selon l'approche standard par portefeuille (type de contrepartie) et par coefficient de pondération des risques (niveau de risque attribué selon l'approche standard).

		T4 2019									T3 2019										
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	a	b	c	d	e	f	g	h	i		
Pondération des risques	Portefeuille réglementaire	0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit	0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit		
	Emprunteurs souverains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Organismes publics hors administration centrale (OP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Banques multilatérales de développement (BMD)	7	-	-	-	-	-	-	-	7	11	-	-	-	-	-	-	-	-	11	
	Institutions financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Entreprises	-	-	-	-	-	454	-	-	454	-	-	-	-	-	-	648	-	-	648	
	Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Autres actifs ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Total	7	-	-	-	-	454	-	-	461	11	-	-	-	-	-	648	-	-	659	

		T2 2019									T1 2019									
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	a	b	c	d	e	f	g	h	i	
Pondération des risques	Portefeuille réglementaire	0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit	0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	Exposition totale au risque de crédit	
	Emprunteurs souverains	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Organismes publics hors administration centrale (OP)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Banques multilatérales de développement (BMD)	18	-	-	-	-	-	-	-	18	13	-	-	-	-	-	-	-	-	13
	Institutions financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Entreprises	-	-	-	-	-	436	-	-	436	-	-	-	-	-	-	349	-	-	349
	Portefeuilles de détail réglementaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres actifs ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	18	-	-	-	-	436	-	-	454	13	-	-	-	-	-	349	-	-	362

(1) Excluant les expositions aux CCPs, qui sont reportés dans le tableau RCC8.

RCC4 – NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent tous les paramètres pertinents pour le calcul des exigences de fonds propres en regard du risque de contrepartie selon les modèles NI.

T4 2019								
	a	b	c	d	e	f	g	
Fourchette de PD ⁽¹⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	Actif pondéré en fonction des risques	Densité de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽⁶⁾	
Entreprises	0.00 à < 0.15	2 541	0,06%	496	53,1%	2,55	265	10,4%
	0.15 à < 0.25	2 113	0,19%	507	48,0%	1,92	845	40,0%
	0.25 à < 0.50	673	0,36%	258	43,4%	2,13	372	55,3%
	0.50 à < 0.75	866	0,56%	201	43,7%	2,99	334	38,6%
	0.75 à < 2.50	816	0,91%	606	47,8%	1,63	692	84,8%
	2.50 à < 10.00	56	4,52%	53	35,8%	1,26	58	103,6%
	10.00 à < 100.00	9	13,84%	6	37,6%	1,61	13	144,4%
	100.00 (défaut)	5	100,00%	2	21,6%	4,98	2	40,0%
	Sous-total	7 079	0,41%	2 129	48,7%	2,26	2 581	36,5%
États souverains	0.00 à < 0.15	5 988	0,03%	171	11,7%	1,52	128	2,1%
	0.15 à < 0.25	2	0,21%	1	11,6%	-	-	-
	0.25 à < 0.50	-	-	-	-	-	-	-
	0.50 à < 0.75	-	-	-	-	-	-	-
	0.75 à < 2.50	7	1,03%	1	12,8%	1,00	2	28,6%
	2.50 à < 10.00	-	-	-	-	-	-	-
	10.00 à < 100.00	-	-	-	-	-	-	-
	100.00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	5 997	0,04%	173	11,7%	1,51	130	2,2%
Institutions financières	0.00 à < 0.15	5 699	0,06%	57	46,8%	0,74	896	15,7%
	0.15 à < 0.25	1 274	0,16%	33	50,7%	0,25	396	31,1%
	0.25 à < 0.50	45	0,36%	16	48,8%	0,17	20	44,4%
	0.50 à < 0.75	143	0,56%	18	49,0%	0,50	102	71,3%
	0.75 à < 2.50	71	1,15%	23	46,6%	0,77	60	84,5%
	2.50 à < 10.00	-	3,09%	2	38,4%	0,41	-	-
	10.00 à < 100.00	-	-	-	-	-	-	-
	100.00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-
	Sous-total	7 232	0,10%	149	47,6%	0,65	1 474	20,4%
Total de tous les portefeuilles	20 308	0,19%	2 451	37,0%	1,31	4 185	20,6%	

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés de risque à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 – NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (suite)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

T4 2018									
		a	b	c	d	e	f	g	
	Fourchette de PD ⁽¹⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾	
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 956	0,17%	482	42,7%	2,90	259	13,2%	
	0.15 à < 0.25	1 253	0,19%	554	38,0%	2,45	443	35,4%	
	0.25 à < 0.50	378	0,36%	271	37,9%	1,95	180	47,6%	
	0.50 à < 0.75	363	0,56%	204	49,5%	3,35	142	39,1%	
	0.75 à < 2.50	736	0,92%	526	39,6%	2,64	407	55,3%	
	2.50 à < 10.00	50	4,00%	49	58,3%	1,22	79	158,0%	
	10.00 à < 100.00	1	13,82%	4	37,8%	0,91	1	100,0%	
	100.00 (défaut)	2	1,00%	1	10,0%	1,00	-	-	
	Sous-total	4 739	0,34%	2 091	41,3%	2,68	1 511	31,9%	
États souverains	0.00 à < 0.15	5 286	0,03%	164	9,6%	1,18	82	1,6%	
	0.15 à < 0.25	-	0,21%	1	11,6%	-	-	-	
	0.25 à < 0.50	-	-	-	-	-	-	-	
	0.50 à < 0.75	-	-	-	-	-	-	-	
	0.75 à < 2.50	7	1,03%	1	12,8%	1,00	1	14,3%	
	2.50 à < 10.00	1	5,07%	1	14,1%	0,05	1	100,0%	
	10.00 à < 100.00	-	-	-	-	-	-	-	
	100.00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	
	Sous-total	5 294	0,04%	167	9,6%	1,18	84	1,6%	
Institutions financières	0.00 à < 0.15	5 180	0,06%	52	32,9%	1,11	641	12,4%	
	0.15 à < 0.25	495	0,17%	26	41,2%	0,62	140	28,3%	
	0.25 à < 0.50	195	0,36%	17	49,7%	0,93	128	65,6%	
	0.50 à < 0.75	48	0,56%	13	50,7%	0,14	31	64,6%	
	0.75 à < 2.50	81	1,15%	22	32,9%	2,31	55	67,9%	
	2.50 à < 10.00	25	3,09%	5	11,4%	1,62	8	32,0%	
	10.00 à < 100.00	-	-	-	-	-	-	-	
	100.00 (défaut)	-	-	-	-	-	-	-	
	Sous-total	6 024	0,11%	135	34,2%	1,08	1 003	16,7%	
Total de tous les portefeuilles	16 057	0,15%	2 393	28,0%	1,53	2 598	16,2%		

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés de risque à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition de tous les types de sûretés constituées ou reçues par la banque afin de couvrir ou réduire les expositions au risque de contrepartie correspondant aux opérations sur dérivés ou aux OFT, y compris les transactions compensées par une CCP.

	T4 2019						T3 2019																	
	a		b		c		d		e		f		a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés			
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée	
Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		
Trésorerie	-	5 506	-	1 315	25 066	20 889	-	5 732	-	545	19 764	13 928	-	5 506	-	1 315	25 066	20 889	-	5 732	-	545	19 764	13 928
Valeurs mobilières émises ou garanties par																								
Le gouvernement du Canada	28	36	-	952	16 794	13 141	-	35	-	1 106	10 593	11 486	28	36	-	952	16 794	13 141	-	35	-	1 106	10 593	11 486
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	-	78	-	10	11 702	13 953	-	75	-	66	11 464	14 587	-	78	-	10	11 702	13 953	-	75	-	66	11 464	14 587
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	64	54	-	-	33 609	29 870	63	71	-	-	34 661	30 461	64	54	-	-	33 609	29 870	63	71	-	-	34 661	30 461
Autres titres de créance	-	29	-	-	1 875	691	-	15	-	-	1 691	446	-	29	-	-	1 875	691	-	15	-	-	1 691	446
Titres de participation	-	-	-	-	53 522	67 085	-	-	-	-	59 136	69 240	-	-	-	-	53 522	67 085	-	-	-	-	59 136	69 240
Total	92	5 703	-	2 277	142 568	145 629	63	5 928	-	1 717	137 309	140 148	92	5 703	-	2 277	142 568	145 629	63	5 928	-	1 717	137 309	140 148

	T2 2019						T1 2019																	
	a		b		c		d		e		f		a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés							
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée	
Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		Séparée		Non séparée		
Trésorerie	-	5 020	-	660	20 376	17 190	-	5 012	-	1 308	21 324	15 160	-	5 020	-	660	20 376	17 190	-	5 012	-	1 308	21 324	15 160
Valeurs mobilières émises ou garanties par																								
Le gouvernement du Canada	7	58	-	956	12 440	9 910	2	47	-	662	12 540	13 323	7	58	-	956	12 440	9 910	2	47	-	662	12 540	13 323
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	-	32	-	51	11 068	13 871	-	80	-	136	13 785	18 647	-	32	-	51	11 068	13 871	-	80	-	136	13 785	18 647
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	64	63	-	7	20 169	15 843	63	59	-	-	19 583	14 396	64	63	-	7	20 169	15 843	63	59	-	-	19 583	14 396
Autres titres de créance	-	15	-	-	2 101	1 851	-	14	-	-	2 867	1 175	-	15	-	-	2 101	1 851	-	14	-	-	2 867	1 175
Titres de participation	-	-	-	-	50 418	59 758	-	-	-	-	41 215	52 749	-	-	-	-	50 418	59 758	-	-	-	-	41 215	52 749
Total	71	5 188	-	1 674	116 572	118 423	65	5 212	-	2 106	111 314	115 450	71	5 188	-	1 674	116 572	118 423	65	5 212	-	2 106	111 314	115 450

(1) Les montants ont été modifiés afin d'inclure les cessions temporaires de titres hors bilan ainsi que les sûretés sur cessions temporaires de trésorerie.

RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent dans quelle mesure la banque est exposée aux opérations sur dérivés de crédit achetés ou vendus

	T4 2019		T3 2019		T2 2019		T1 2019	
	a	b	a	b	a	b	a	b
	Protection achetée	Protection vendue						
Montants notionnels								
Swaps sur défaillance								
Indices, sociétés et autres	3 959	1 878	3 481	1 255	3 005	936	1 943	252
Tranches sur indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps à rendement total	142	-	150	-	162	-	161	-
Options sur crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants notionnels	4 101	1 878	3 631	1 255	3 167	936	2 104	252
Juste valeurs								
Juste valeur positive (actif)	-	45	-	34	1	27	5	7
Juste valeur négative (passif)	(101)	-	(93)	-	(78)	-	(42)	-

RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP) ⁽¹⁾

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne une vision complète des expositions sur les contreparties centrales de la banque. Ce tableau inclut tous les types d'expositions ainsi que les exigences de fonds propres correspondantes.

	T4 2019		T3 2019		T2 2019		T1 2019			
	a	b	a	b	a	b	a	b		
	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques	ECD après prise en compte des techniques ARC	Actif pondéré en fonction des risques		
1	Expositions sur les CCP éligibles (total)			161		193		181		276
2	Expositions sur opérations auprès de CCP éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie) ; dont		1 797	36	1 401	29	1 182	24	1 088	21
3	i) Dérivés de gré à gré		63	1	25	1	36	1	51	1
4	ii) Marchés dérivés organisés		1 680	34	1 292	26	1 077	22	917	18
5	iii) Cessions temporaires de titres		54	1	84	2	69	1	120	2
6	iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée		-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dépôt de garantie initial séparé		733		764		2 117		2 123	
8	Dépôt de garantie initial non séparé		46	-	44	-	45	-	127	-
9	Contributions aux fonds de garantie préfinancées		168	125	235	164	389	157	482	255
10	Contributions aux fonds de garantie non financées		-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition sur des contreparties centrales non éligibles.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation de la banque dans le portefeuille bancaire.

T4 2019										
		a	b	c	e	f	g	i	i	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	668	-	668	2 319	-	2 319	759	-	759
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	1 792	-	1 792	247	-	247
3	Cartes de crédit	668	-	668	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	527	-	527	500	-	500
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	289	-	289	729	-	729
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	9	-	9
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	275	-	275	720	-	720
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	14	-	14	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

T3 2019										
		a	b	c	e	f	g	i	i	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	671	-	671	2 452	-	2 452	1 082	-	1 082
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	1 940	-	1 940	270	-	270
3	Cartes de crédit	671	-	671	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	512	-	512	800	-	800
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	282	-	282	729	-	729
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	9	-	9
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	270	-	270	720	-	720
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	12	-	12	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation de la banque dans le portefeuille bancaire.

T2 2019										
	a	b	c	e	f	g	i	i	k	
	Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾			
	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	
1	Particuliers	675	-	675	2 162	-	2 162	1 148	-	1 148
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	1 850	-	1 850	336	-	336
3	Cartes de crédit	675	-	675	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	312	-	312	800	-	800
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	282	-	282	730	-	730
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	10	-	10
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	270	-	270	720	-	720
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	12	-	12	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

T1 2019										
	a	b	c	e	f	g	i	i	k	
	Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾			
	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	
1	Particuliers	661	-	661	2 188	-	2 188	1 111	-	1 111
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	1 870	-	1 870	299	-	299
3	Cartes de crédit	661	-	661	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	318	-	318	800	-	800
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	278	-	278	672	-	672
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	270	-	270	660	-	660
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	8	-	8	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation.

		T4 2019								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	5	–	5	12	–	12	13	–	13
	Dont :									
	Créances immobilières									
2	résidentielles	–	–	–	9	–	9	7	–	7
3	Cartes de crédit	5	–	5	–	–	–	6	–	6
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	–	–	–	3	–	3	–	–	–
5	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–
6	Autres que particuliers	–	–	–	1	–	1	15	–	15
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Créances immobilières commerciales	–	–	–	–	–	–	12	–	12
9	Crédits-bails et créances	–	–	–	1	–	1	3	–	3
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–	–	–	–	–	–	–
11	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–

		T3 2019								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1	–	1	2	–	2	19	–	19
	Dont :									
	Créances immobilières									
2	résidentielles	–	–	–	2	–	2	13	–	13
3	Cartes de crédit	1	–	1	–	–	–	6	–	6
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	–	–	–	–	–	–	–	–	–
5	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–
6	Autres que particuliers	–	–	–	–	–	–	21	–	21
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Créances immobilières commerciales	–	–	–	–	–	–	12	–	12
9	Crédits-bails et créances	–	–	–	–	–	–	9	–	9
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	–	–	–	–	–	–	–	–	–
11	Retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (suite)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation.

		T2 2019								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	-	-	-	36	-	36
	Dont :									
	Créances immobilières									
2	résidentielles	-	-	-	-	-	-	28	-	28
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	8	-	8
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	-	-	-	17	-	17
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	-	-	5	-	5
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

0

		T1 2019								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	-	-	-	20	-	20
	Dont :									
	Créances immobilières									
2	résidentielles	-	-	-	-	-	-	8	-	8
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	-	-	-	49	-	49
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	-	-	37	-	37
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾

- banque agissant comme émetteur ou mandataire -

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme émetteur ou mandataire ainsi que les exigences de fonds propres associées.

		T4 2019																	
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement				
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250 %	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	
1	Expositions totales	3 223	-	28	25	-	-	3 276	-	-	-	-	385	-	-	-	-	31	-
2	Titrisation classique	3 223	-	28	25	-	-	3 276	-	-	-	-	385	-	-	-	-	31	-
3	Dont titrisation	3 223	-	28	25	-	-	3 276	-	-	-	-	385	-	-	-	-	31	-
4	Dont de détail sous-jacent	2 934	-	28	25	-	-	2 987	-	-	-	-	356	-	-	-	-	29	-
5	Dont de gros	289	-	-	-	-	-	289	-	-	-	-	29	-	-	-	-	2	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont non senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T3 2019																	
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement				
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250 %	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	
1	Expositions totales	3 351	-	28	26	-	-	3 405	-	-	-	-	398	-	-	-	-	32	-
2	Titrisation classique	3 351	-	28	26	-	-	3 405	-	-	-	-	398	-	-	-	-	32	-
3	Dont titrisation	3 351	-	28	26	-	-	3 405	-	-	-	-	398	-	-	-	-	32	-
4	Dont de détail sous-jacent	3 069	-	28	26	-	-	3 123	-	-	-	-	370	-	-	-	-	30	-
5	Dont de gros	282	-	-	-	-	-	282	-	-	-	-	28	-	-	-	-	2	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont non senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associés ⁽¹⁾ - banque agissant comme émetteur ou mandataire - (suite)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme émetteur ou mandataire ainsi que les exigences de fonds propres associées.

		T2 2019																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250 %	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	3 065	-	28	26	-	-	3 119	-	-	-	369	-	-	-	30	-	-
2	Titrisation classique	3 065	-	28	26	-	-	3 119	-	-	-	369	-	-	-	30	-	-
3	Dont titrisation	3 065	-	28	26	-	-	3 119	-	-	-	369	-	-	-	30	-	-
4	Dont de détail sous-jacent	2 783	-	28	26	-	-	2 837	-	-	-	341	-	-	-	28	-	-
5	Dont de gros	282	-	-	-	-	-	282	-	-	-	28	-	-	-	2	-	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont non senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T1 2019																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250 %	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	3 074	-	28	25	-	-	3 127	-	-	-	371	-	-	-	29	-	-
2	Titrisation classique	3 074	-	28	25	-	-	3 127	-	-	-	371	-	-	-	29	-	-
3	Dont titrisation	3 074	-	28	25	-	-	3 127	-	-	-	371	-	-	-	29	-	-
4	Dont de détail sous-jacent	2 795	-	28	25	-	-	2 848	-	-	-	343	-	-	-	27	-	-
5	Dont de gros	279	-	-	-	-	-	279	-	-	-	28	-	-	-	2	-	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont non senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾

- banque agissant comme investisseur -

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme investisseur ainsi que les exigences de fonds propres associées.

		T4 2019																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250 %	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	1 479	-	9	-	-	231	757	500	-	37	78	76	-	3	6	6	-
2	Titrisation classique	1 479	-	9	-	-	231	757	500	-	37	78	76	-	3	6	6	-
3	Dont titrisation	1 479	-	9	-	-	231	757	500	-	37	78	76	-	3	6	6	-
4	Dont de détail sous-jacent	759	-	-	-	-	231	28	500	-	37	2	76	-	3	-	6	-
5	Dont de gros	720	-	9	-	-	-	729	-	-	-	76	-	-	-	6	-	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont non senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T3 2019																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250 %	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	1 802	-	9	-	-	254	757	800	-	40	79	126	-	3	6	10	-
2	Titrisation classique	1 802	-	9	-	-	254	757	800	-	40	79	126	-	3	6	10	-
3	Dont titrisation	1 802	-	9	-	-	254	757	800	-	40	79	126	-	3	6	10	-
4	Dont de détail sous-jacent	1 082	-	-	-	-	254	28	800	-	40	2	126	-	3	-	10	-
5	Dont de gros	720	-	9	-	-	-	729	-	-	-	77	-	-	-	6	-	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont non senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ - banque agissant comme investisseur - (suite)

(non audités) (en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme investisseur ainsi que les exigences de fonds propres associées.

		T2 2019																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250 %	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	1 868	-	10	-	-	320	758	800	-	50	80	128	-	4	6	10	-
2	Titrisation classique	1 868	-	10	-	-	320	758	800	-	50	80	128	-	4	6	10	-
3	Dont titrisation	1 868	-	10	-	-	320	758	800	-	50	80	128	-	4	6	10	-
4	Dont de détail sous-jacent	1 148	-	-	-	-	320	28	800	-	50	2	128	-	4	-	10	-
5	Dont de gros	720	-	10	-	-	-	730	-	-	-	78	-	-	-	6	-	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont non senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T1 2019																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250 %	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	971	-	812	-	-	300	1 483	-	-	45	595	-	-	4	48	-	-
2	Titrisation classique	971	-	812	-	-	300	1 483	-	-	45	595	-	-	4	48	-	-
3	Dont titrisation	971	-	812	-	-	300	1 483	-	-	45	595	-	-	4	48	-	-
4	Dont de détail sous-jacent	311	-	800	-	-	300	811	-	-	45	522	-	-	4	42	-	-
5	Dont de gros	660	-	12	-	-	-	672	-	-	-	73	-	-	-	6	-	-
6	Dont retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Dont senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Dont non senior	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

Glossaire

Approche avancée	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Actif pondéré en fonction des risques	Les actifs sont pondérés selon les lignes directives établies par le Bureau du surintendant des institutions financières. Dans l'approche standard, les facteurs de risque sont appliqués directement contre le notionnel de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle fait face. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs notionnelles avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.
Approche standardisée	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Autres éléments hors bilan	Les lettres de garantie, les lettres de crédit documentaires et les actifs titrisés qui représentent essentiellement l'obligation de la Banque, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.
Autres particuliers	Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et autres prêts personnels, les créances sur carte de crédit des PME, les prêts aux PME (à l'exception des hypothèques de cinq logements ou plus).
Crédits rotatifs admissibles	Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles.
Engagements inutilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.
Entreprises	Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.
États souverains	Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Exposition en cas de défaut	Une estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut et au moment du défaut.
Exposition liée aux montants utilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis aux clients.
Facteur scalaire	Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notations internes avancée.
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres (CET1) est calculé en divisant le total des fonds propres attribuables aux actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 1	Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 2	Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et la provision collective sur prêts non douteux admissible pour le risque de crédit.
Hypothèques résidentielles	Cette classe comprend les prêts hypothécaires résidentiels (quatre logements ou moins) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.
Institutions financières	Risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Instruments financiers dérivés hors bourse	Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.
Perte en cas de défaut	Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.
Probabilité de défaut	Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.
Ratio de levier	Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.
Ratio des fonds propres	Les fonds propres de la Banque divisés par l'actif pondéré en fonction des risques. Les fonds propres de la Banque peuvent être: les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1), les fonds propres de catégorie 1 ou le total des fonds propres, produisant ainsi 3 différents ratios.
Risque de crédit	Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créance disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.
Risque de marché	Le risque de marché représente le risque de subir une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de tenue de marché, de négociation, d'investissement et de gestion de l'actif et du passif.
Risque opérationnel	Le risque opérationnel est celui de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de la loi et des règlements, les litiges ou différends avec les clients ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des pénalités ou des sanctions réglementaires.
Titres du portefeuille bancaire	Les expositions aux actions dans le portefeuille bancaire comprennent principalement des expositions détenues pour des raisons stratégiques et autres.
Total des fonds propres	Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques.
Transactions assimilées à des accords de prise en pension	Les obligations financières liées aux titres vendus (pension sur titres) ou rachetés (prise en pension de titres) suite à un accord sous lequel les titres seront rachetés (pension sur titres) ou revendus (prise en pension de titres) à une date et à un prix prédéterminé. Cet accord est une source de financement à court terme (pension sur titres) ou un prêt sur nantissement (prise en pension de titres). Les transactions assimilées à des accords de prise en pension comprennent aussi les titres prêtés ou empruntés qui sont comptabilisés hors bilan.